

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **113 (1977)**

Heft 24

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

24

1172

Montreux, le 26 août 1977

éducateur

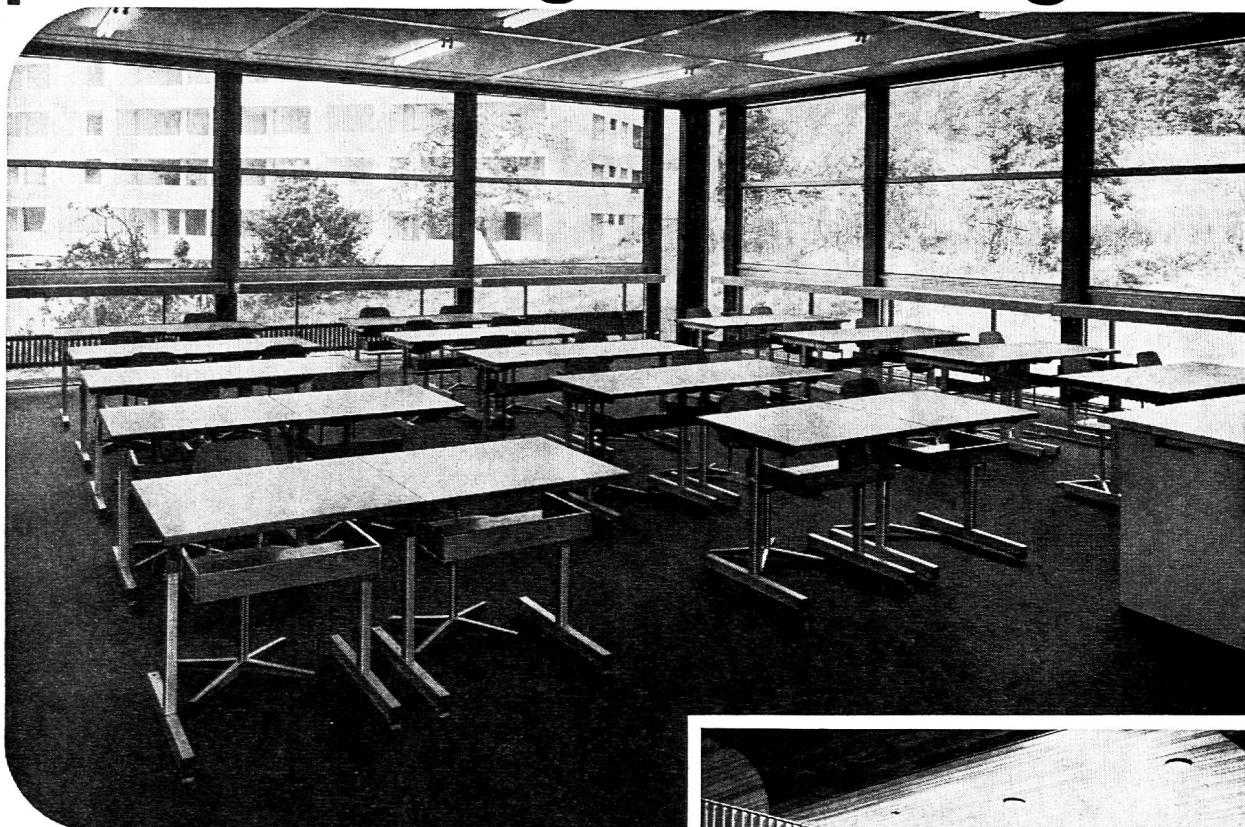
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Doris Vogt

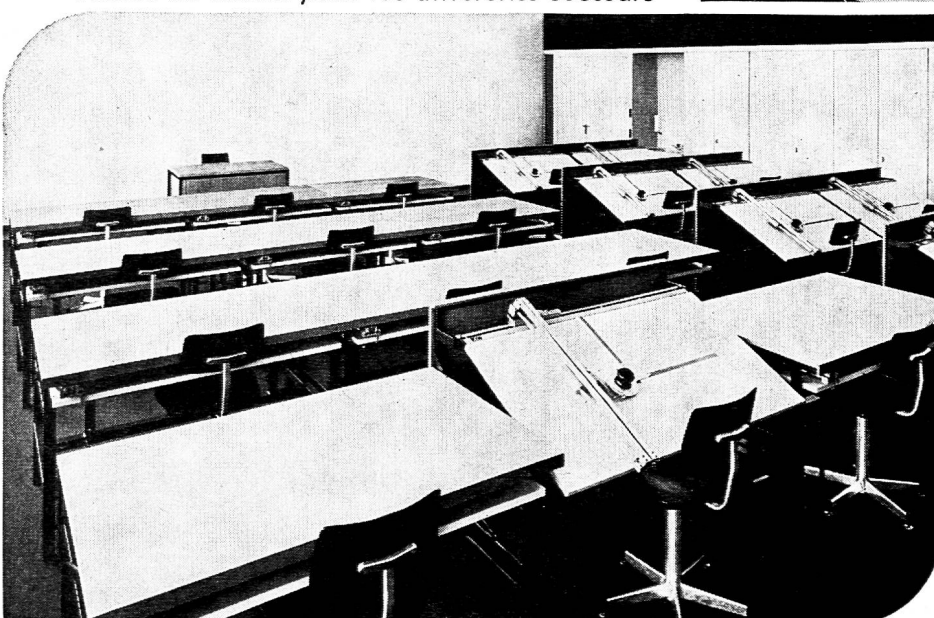
Mobilier scolaire pour tous degrés d'enseignement



*Mobilier pour écoles primaires, secondaires
et supérieures*

*En outre, notre programme de vente comprend:
Meubles pour écoles enfantines, pupitres de
maîtres, mobilier pour l'enseignement des
travaux manuels, ménagers, de la physique,
chimie et sciences naturelles, mobilier pour
écoles professionnelles, salles d'auditoires,
matériel pour l'enseignement de la physique
ainsi que moyens d'enseignements techniques.*

Tables de dessin pour les différents secteurs



*Mobilier pour salles
convenant à chaque besoin*

*Demandez-nous, sans engage-
ment de votre part, documenta-
tion, offre et propositions
d'ameublement!*

embru

*Usines Embru, Agence Lausanne
Exposition permanente: 1000 Lausanne 19,
18 bis, chemin Montolivet,
Téléphone 021/27 42 57,
visite seulement sur rendez-vous*

Sommaire

ÉDITORIAL

Un Congrès international à Montreux	595
-------------------------------------	-----

COMITÉ CENTRAL

La FIAI en Congrès à Montreux	596
-------------------------------	-----

La Fédération espagnole des enseignants	598
---	-----

Tribune libre : à propos de syndicat	599
--------------------------------------	-----

Les problèmes des recyclages	599
------------------------------	-----

A propos de la nomination du président SPR	600
--	-----

CDIP	601
------	-----

VAUD

Nouvelle rédactrice	603
---------------------	-----

XIX ^e séminaire d'automne	603
--------------------------------------	-----

5 ^e Congrès culturel	605
---------------------------------	-----

4 ^e rénovation : lettre du directeur	605
---	-----

Je chante, je chante soir et matin	606
------------------------------------	-----

Bibliothèque circulante	607
-------------------------	-----

Nouveaux collègues	608
--------------------	-----

Pédagogie Freinet	608
-------------------	-----

GENÈVE

Pour la mi-août	610
-----------------	-----

Finances et discipline	610
------------------------	-----

NEUCHÂTEL

Comité central	610
----------------	-----

Commission pédagogique	610
------------------------	-----

Education routière	611
--------------------	-----

Drogue	611
--------	-----

Recrutement	611
-------------	-----

Charge et décharge	611
--------------------	-----

Education permanente	612
----------------------	-----

Assemblée générale	613
--------------------	-----

JURA

A propos du système	616
---------------------	-----

Rapport « structures scolaires »	616
----------------------------------	-----

Lecture suivie	618
----------------	-----

J'ai retenu de mes lectures	618
-----------------------------	-----

ENP	619
-----	-----

Ecolier romand le plus rapide	619
-------------------------------	-----

Centre de perfectionnement	620
----------------------------	-----

Kid 77 : école enfantine	620
--------------------------	-----

FRIBOURG

Des enfants prodiges	620
----------------------	-----

VALAIS

Bientôt la rentrée	622
--------------------	-----

DIVERS

Service de placements	622
-----------------------	-----

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Editorial

Un congrès international d'enseignants à Montreux

La Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI) tenait à Montreux du 25 au 28 juillet dernier son 46^e congrès.

Précisons tout d'abord que la FIAI regroupe 25 associations nationales d'instituteurs de pays européens, africains, océaniques et asiatiques. Elle fait partie de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE) dont le siège se trouve depuis quelques années à Morges. Notons encore, pour être précis, dans ce bref panorama que certaines associations nationales se sont regroupées au sein du Secrétariat professionnel international des enseignants (SPIE) à vocation plus syndicaliste. La FIAI a son siège à Paris, lieu de résidence de l'actuel secrétaire général, Jean Daubard, récemment réélu lors de ce congrès.

Outre la discussion des rapports statutaires, l'adoption des comptes et budgets, deux thèmes d'étude constituaient le plat de résistance de cette rencontre : le chômage des enseignants et le rôle des inspecteurs et directeurs d'écoles. Vous trouverez dans le présent numéro les résolutions votées à ce propos.

Si la résolution touchant au problème du chômage n'a guère posé de problème tant elle était d'actualité pour la presque totalité des pays représentés — à l'exception des pays d'Afrique — elle a tout de même permis la réaffirmation de quelques principes qui devraient présider à l'élaboration de toute politique de l'éducation dans nos pays occidentaux. Seules quelques escarmouches entre partisans du numerus clausus à l'entrée aux études pédagogiques d'une part et partisans du droit à la formation d'autre part ont caractérisé ces débats.

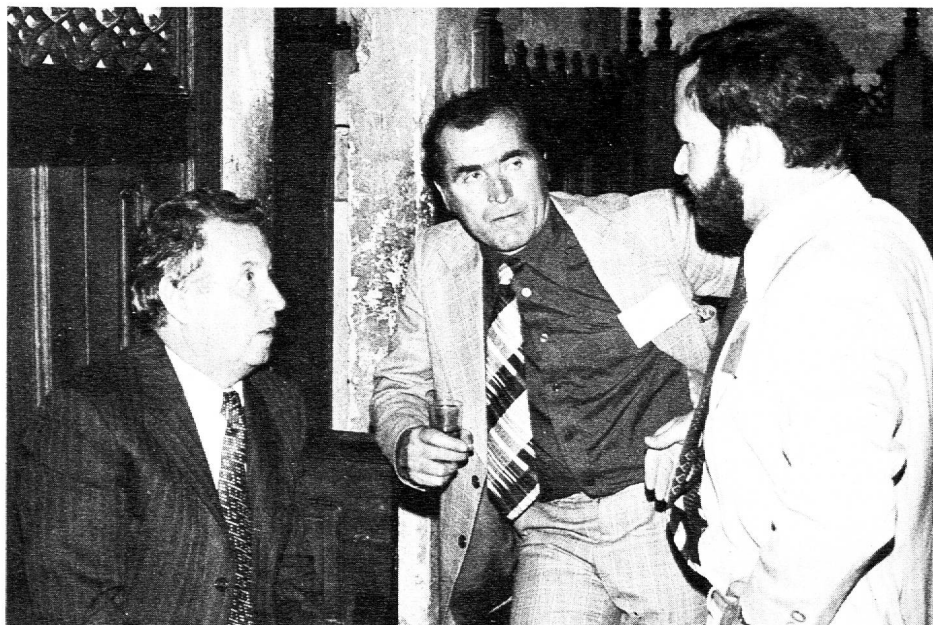
En revanche, la rédaction de la résolution concernant le rôle des inspecteurs et directeurs a été plus ardue. Cela s'explique : les situations des différents pays sont fort diverses, les conceptions que l'on peut avoir à propos du rôle d'un inspecteur, d'un directeur ou d'un conseiller pédagogique sont souvent assez éloignées, les expériences faites et la personnalité des personnages concernés sont autant de facteurs qui n'ont pas manqué d'influencer les débats de ce congrès. L'unanimité en la matière fut par conséquent difficile à faire, même dans les rangs de la SPR.

Si l'on peut douter de l'efficacité immédiate, au niveau de l'application concrète, de ces résolutions, il n'en demeure pas moins vrai que de telles rencontres sont nécessaires au renforcement de l'unité des enseignants en Europe et ailleurs et peut favoriser une meilleure cohérence au niveau des actions menées par les différentes associations membres. Mais à mon humble avis, l'apport essentiel de telles rencontres se situe au niveau des contacts entre enseignants et responsables d'associations.

Pour la SPR enfin, j'ajouterai que les associations internationales lui permettent de dépasser le cadre restreint de ses préoccupations romandes et de jouer un rôle proportionnellement très important dans un cadre où, numériquement, notre association faitière est insignifiante. C'est indiscutablement le fait des qualités humaines de ceux qui l'animent.

F. Bourquin.

La Fédération internationale des associations d'instituteurs a tenu congrès à Montreux du 25 au 28 juillet 1977



Jean Daubard (à gauche), secrétaire général en conversation avec deux délégués SPR

Quelque 150 délégués et observateurs ont récemment assisté au congrès de la FIAI organisé à Montreux par la SPR et le SLV. Quatre pages de ce numéro sont consacrées à cet événement. Vous pourrez prendre connaissance des résolutions adoptées concernant les deux thèmes soumis à la discussion des délégués : les problèmes de l'emploi chez les enseignants et l'inspection et l'information psychologique et pédagogique des maîtres de l'enseignement primaire.

Relevons d'emblée la parfaite tenue de ces assises grâce à la remarquable organisation de Charles Jaccard et de quelques-uns de ses collègues qui ont permis un bon déroulement des débats et offert des possibilités à nos hôtes de mieux connaître une région de notre pays.

Qu'est-ce que la FIAI ?

La FIAI est l'une des deux fédérations internationales constitutives de la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) dont le siège est à Morges. Elle compte actuellement près de 800 000 adhérents répartis dans 25 organisations nationales

de 20 pays. A dominante européenne, elle n'en compte pas moins des membres importants en Afrique, en Israël, au Japon et en Australie.

En 1976, la FIAI a célébré son cinquantième anniversaire. Elle est en effet née le 23 juin 1926 de la détermination des syndicats d'instituteurs français et allemands de tout faire pour éviter le conflit armé entre leurs deux pays. Sa première résolution fut d'expurger les manuels scolaires d'histoire de tout bellicisme et de tout esprit de revanche.

Depuis sa création, la FIAI poursuit le double but que précise l'article III de ses statuts :

1. La FIAI cherche à élever le niveau de l'éducation populaire sous toutes ses formes. Elle s'applique d'une part à perfectionner les méthodes pédagogiques et l'organisation scolaire, d'autre part à améliorer la formation générale et professionnelle des maîtres et à défendre leurs intérêts matériels et moraux.

2. La FIAI propage l'idée d'une éducation des enfants et adolescents orientée vers la compréhension des peuples, le respect de la dignité humaine et la pratique des Droits de l'homme.

Outre l'intérêt de ces études et de l'utilisation de leurs conclusions dans les pays respectifs des organisations membres, la FIAI offre à ces dernières une occasion annuelle de rencontre. Elle permet ainsi une meilleure connaissance réciproque, un échange fructueux d'informations et la réalité concrète d'une solidarité effective extrêmement stimulante dans l'action professionnelle et syndicale. Plus précisément, la FIAI peut aider une organisation nationale à faire aboutir une revendication dans tel ou tel domaine comme elle peut intervenir à chaque occasion auprès des organismes internationaux tels que l'UNESCO, l'OIT, le BIE, la Communauté européenne, l'OCDE, le Conseil de l'Europe. Ces interventions sont effectuées soit directement soit par le canal de la CMOPE.

Elle vit des seules cotisations de ses membres. Son siège social est statutairement dans le pays du secrétaire général, donc actuellement en France. Elle publie trois numéros par an de son bulletin « FIAI-IFTA-Informations ».

Comptes et budget

Outre les traditionnels rapports d'activité et les discussions propres aux deux thèmes arrêtés, toute association se doit de présenter comptes et budget. Rappelons que le trésorier de cette organisation n'est autre que notre collègue André Rochat, le caissier SPR.

Relevons à ce chapitre que les comptes ont été adoptés sans discussion et que le budget prévoyant des dépenses pour environ 163 000 francs a été accepté à l'unanimité.

Elections

Le poste de président de la FIAI étant soumis régulièrement à réélection, c'est notre collègue Jean-Jacques Maspéro qui, à l'unanimité, a été élu à cette fonction pour une durée de trois ans.

Quant au secrétaire général, Jean Daubard, il a lui aussi vu son mandat renouvelé.

Les résolutions

LES PROBLÈMES DE L'EMPLOI CHEZ LES ENSEIGNANTS

Les participants au 46^e congrès de la FIAI, réunis à Montreux du 25 au 28 juillet 1977, constatent que la prétendue pléthore d'enseignants résulte d'une politique restrictive en matière d'éducation plutôt que d'une récession économique et d'une baisse de la natalité.

La formation et l'éducation de la jeunesse représentent le meilleur investissement pour une nation car elles assurent son avenir. Pour cette raison les moyens donnés à l'éducation ne peuvent être à la merci des aléas économiques.

Le chômage des enseignants est inacceptable :

— pour des raisons pédagogiques en fonction de l'encadrement nécessaire au développement optimal des enfants ;

— pour des raisons économiques car il est absurde de condamner un personnel qualifié à l'inactivité et de lui venir en aide socialement au moyen de ressources publiques plutôt que de lui permettre d'accomplir une fonction indispensable à la société.

Les organisations membres de la FIAI exigent une politique d'éducation, basée sur une analyse sérieuse et permanente des besoins montrant nettement sur quels données et sur quels faits les prévisions concernant les besoins en enseignants pour les prochaines années sont établies. Pour ces prévisions concernant les besoins en enseignants, des mesures doivent être prises après concertation avec les organisations d'enseignants afin d'obtenir l'amélioration du système éducatif et des conditions de travail des enseignants.

Les enseignants qui n'ont pas la possibilité d'enseigner dans une école — malgré tous les efforts et toutes les améliorations — doivent jouir de la garantie d'une protection sociale. Outre l'aide financière, des programmes de recyclage doivent être prévus afin de permettre à l'enseignant de trouver un poste dans un autre type d'école, un autre niveau dans l'école ou dans n'importe quel autre secteur éducatif (par exemple : éducation des adultes, éducation des parents, activités récréatives, œuvre d'assistance sociale pour les vieux).

Dans tous les cas et avant d'entreprendre leurs études, les étudiants doivent être informés, de façon détaillée, sur les perspectives d'emploi.

Dans les pays qui pratiquent une plani-

fication et un contingentement du recrutement des candidats à l'enseignement, doit exister en contrepartie la sécurité absolue de l'emploi.

Les organisations d'enseignants unies au sein de la FIAI exigent que leurs gouvernements :

— utilisent toutes les occasions pour améliorer l'éducation en employant tous les enseignants ;

— s'interdisent d'introduire des critères externes qui réduisent la liberté individuelle, qui portent atteinte au statut des enseignants ou qui remettent en cause l'égalité des droits entre hommes et femmes.

INSPECTION ET INFORMATION PSYCHOLOGIQUE ET PÉDAGOGIQUE DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le 46^e congrès de la FIAI, réuni à Montreux du 25 au 28 juillet 1977, a fait le point de la situation de l'inspection scolaire, de l'information et des conseils pédagogiques dans l'éducation primaire, à la suite du rapport de synthèse présenté par Shalom Levin.

En dépit des différences selon les pays, les organisations d'enseignants ont retenu la nécessité de prévoir, dans l'éducation primaire, des services complémentaires destinés à apporter un concours à l'enseignant dans sa tâche.

Toutes les organisations ont été d'avis qu'un système éducatif moderne a besoin

d'animateurs qui devraient comprendre, au niveau de l'équipe éducative de l'école, un responsable de l'information et un conseiller pédagogique.

Le congrès de la FIAI estime que l'information psychologique et les conseils pédagogiques doivent être assurés par des responsables issus de la profession enseignante elle-même et ayant l'expérience effective de l'enseignement primaire. Ces responsables devront dans toute la mesure du possible, conserver cette activité enseignante pratique, par exemple dans le cadre d'un service à temps partiel.

Le congrès exige que des améliorations puissent être apportées à la formation des responsables des écoles, en vue, en particulier, de les décharger de tâches administratives.

Le responsable de l'information psychologique, dont la tâche principale consiste à aider l'enseignant dans sa fonction, ne saurait œuvrer avec efficacité que s'il est le collaborateur de l'enseignant et non point son évaluateur et supérieur hiérarchique. Le conseiller sera appelé à encourager l'institution de bonnes relations humaines, à développer les compétences en matière de coopération et de coordination et favorisera l'ouverture à l'innovation.

L'introduction de ces services est considérée non seulement comme un moyen d'améliorer les réalisations scolaires, mais aussi comme une contribution à la revalorisation de la fonction enseignante et à la formation permanente des maîtres.

Le congrès de la FIAI charge le bureau exécutif d'attirer l'attention des autorités de l'éducation sur la présente résolution.



La FIAI, un lieu de rencontre

La Fédération espagnole ou de la clandestinité au grand jour !

Pour la première fois depuis 1936, les représentants de la Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement (FETE) pouvaient, lors de ce congrès, s'exprimer librement, en tant que délégués d'une organisation officiellement reconnue par leur gouvernement. En conversant avec eux, nous avons découvert ce que pouvaient être les problèmes d'une association clandestine qui brusquement se retrouve assise sur des bases légales à la faveur d'un changement de régime. Il nous est apparu intéressant de vous faire part de ses préoccupations au travers d'un bref article et cela sans aucune arrière-pensée politique.

Historique

La FETE, section de l'Union générale des travailleurs a été fondée en 1931. Dès 1936 et au gré des provinces prises par les Franquistes, la Fédération entre dans la clandestinité. On assiste de 1936 à 1939 à plusieurs exécutions d'enseignants dont le seul reproche était d'appartenir précisément à cette organisation. Durant les 30 ans qui vont suivre, l'unique préoccupation des dirigeants de la FETE réfugiés en France sera de conserver, dans le pays, un certain nombre de membres et d'assurer la présence de la FETE au sein des organisations internationales, notamment grâce à l'appui du Syndicat national des instituteurs français (SNI). Dès 1965/66, la FETE systématise les contacts avec les enseignants du pays, surtout les jeunes. En 1976 a lieu, à Cadix, mais toujours clandestinement, le premier congrès de l'organisation en terre espagnole depuis 40 ans. Les autorités ne réagissent pas, signe tangible des changements à venir.

La légalisation

Le 1^{er} mai 1977, la FETE est reconnue officiellement par le gouvernement. Cela signifie pour ses adhérents la possibilité de parler et d'écrire ouvertement, de vivre un idéal corporatif et syndical, de recruter des membres sans leur faire courir le risque de l'emprisonnement. Toutefois, les relations avec le gouvernement restent encore difficiles, les influences qui se sont manifestées sur l'école durant une quarantaine d'années ne disparaissent pas aussi rapidement que l'on pourrait l'imaginer. Le pouvoir a réellement changé, l'appareil demeure, pour quelques années au moins.

Les problèmes actuels

Parmi les plus importantes préoccupations de la FETE, signalons :

— Structurer en une organisation forte et représentative les enseignants espagnols (l'effectif des adhérents, au temps de la clandestinité ne dépassait pas le 1 % du corps enseignant espagnol).

— Expliquer ce qu'est un syndicat, une organisation libre par rapport à l'ancienne structure des syndicats verticaux.

— Convaincre les enseignants, donc du personnel appartenant à la fonction publique, qu'il est dorénavant possible d'appartenir à une organisation syndicale.

— Oublier les réflexes propres à la clandestinité, c'est-à-dire remplacer une contestation essentiellement politique par une action syndicale à caractère social et de défense de la profession.

— Collaborer, en priorité, à la construction d'un système éducatif démocratique, non basé sur des éléments essentiellement élitaires. On ne construit pas une société nouvelle sans un système éducatif adapté à la situation. Ce dernier point constitue sans doute la priorité des priorités.

Les espoirs

Il s'agit surtout de créer une organisation forte et représentative des enseignants sans tomber dans les excès bien connus d'un des pays voisins. L'unité doit être de rigueur avec une très large possibilité d'expression pour les courants minoritaires. La FETE est membre de

l'Union générale des travailleurs qui regroupe toutes les fédérations de salariés. Elle entend bien demeurer dans cette voie.

Qu'attend la FETE des organisations internationales ?

En d'autres termes, que peuvent faire la FIAI, la CMOPE ou d'autres organisations internationales pour aider nos collègues espagnols placés dans une situation certes exaltante vu les perspectives qui s'ouvrent maintenant mais toutefois fort difficiles dans un climat qui ne s'améliore que lentement ?

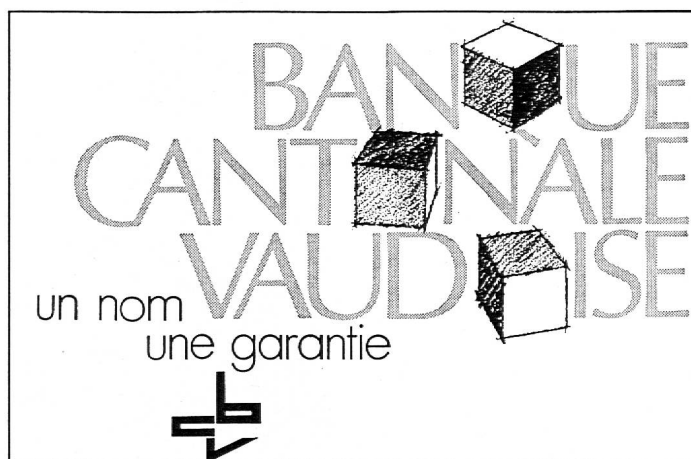
La pression internationale que peuvent exercer ces associations constitue une garantie précieuse. La solidarité qui s'est manifestée tout au long de ces quarante dernières années doit se poursuivre pour assurer à la FETE un démarrage solide compte tenu des acquis récents et encore bien fragiles. Cette solidarité se manifestera, entre autres, par une aide matérielle, notamment de la FIAI.

Conclusion

Il ne nous reste, à nous représentants d'associations bien installées, reconnues, à souhaiter à nos collègues espagnols bon vent et à souhaiter que lors d'une prochaine rencontre ils puissent nous informer des progrès accomplis.

FB.

Nous remercions Maria-Jesus Posada et Encarna Asensio d'avoir bien voulu répondre à nos questions.



A propos de syndicat

En février dernier, le N° 6 de l'« Educateur » faisait part d'un avis original (original : qui ne ressemble à rien du même genre ; Grand Larousse encyclopédique) émis par le Groupe de réflexion sous le titre « Syndicat » et invitant enseignants et gens de TV-radio — formateurs et informateurs — à envisager la création d'un syndicat commun. L'article était en outre assorti de considérations aigres-douces sur l'USS et empreint d'une certaine auto-satisfaction. Y'en a point comme les enseignants...

Cette opinion, les membres de la commission « Orientation Nouvelle » qui ont dépouillé le sondage avaient déjà eu l'occasion de la découvrir sous la plume d'un correspondant genevois. Les collègues du bout du lac ont eu « le plaisir » de la voir réapparaître dans les colonnes de la « Tribune de Genève » du 11 juin dernier laissant croire à un public peu averti de nos problèmes, que cette solution constituait peut-être la meilleure voie préconisée par les enseignants.

Il faut rétablir les proportions et rendre à ce collègue ce qui lui appartient. Son avis est unique, en effet. Parce que partagé par lui seul, voire un, deux amis plus admirateurs d'un certain style probablement, que de l'orientation qu'il recouvre.

A preuve la réponse sans équivoque publiée dans le N° 4 de mai 77 par «SSM Information», bulletin d'information du groupe TV Genève du Syndicat suisse des mass media et que nous reproduisons ci-dessous in extenso :

Réponse à la SPR

Point 1.

S'il est vrai que la profession d'enseignant n'a rien de commun avec celles généralement défendues par l'Union syndicale suisse, nous pensons que le problème est mal posé.

Vous affirmez dans votre article ne pas vous estimer supérieurs aux autres travailleurs, mais donnez en même temps l'impression de vous mettre en marge du « monde du travail ».

Il s'agirait selon nous, pour autant que vous souhaitiez réellement changer notre système social, de ne pas cautionner l'existence des différentes classes sociales.

Comment pouvez-vous affirmer que l'USS se désintéresserait de vous dans la mesure où vous êtes des privilégiés.

Serait-ce à dire que votre prochaine affiliation à un syndicat autonome n'aurait pas pour objectif principal la défense de la liberté d'expression !

En quoi l'USS pourrait-elle vous considérer uniquement en tant que nantis dans la mesure où vous jouez un rôle capital dans le cadre d'une transformation de notre société ?

Et qu'est-ce que l'USS, au fait ? N'est-ce pas tout simplement le miroir de notre réalité syndicale ? Ne serait-elle pas autre chose si tous les enseignants suisses y adhéraient ?

N'avez-vous pas quelque chose à lui apporter, avec et pour les autres travailleurs ? Ou désirez-vous maintenir vos privilèges à tout prix ? L'USS, si elle n'est pas toujours efficace et rapide, ne peut être transformée que de l'intérieur, au contact des autres travailleurs.

Point 6.

Le métier de professeur et le nôtre se ressemblent incontestablement. Nous ne pouvons que cautionner vos affirmations. En revanche, vous nous semblez mal renseignés lorsque vous dites que : « la minorité d'entre-eux qui, en désespoir de cause, se sont affiliés à l'USS, ne semblent pas en retirer grand avantage... »

Sachez que depuis notre existence, nos

patrons commencent enfin à tenir compte de leur partenaire social. Le fait d'avoir réussi à regrouper toutes nos tendances dans un même organisme (pour la TV en tous les cas) nous donne une force incontestable.

Le fait d'être potentiellement soutenu par l'USS (songez à l'importance politique que nous avons et que vous auriez pour elle) ne fait qu'augmenter notre crédibilité.

Enfin, contrairement à vos dires, nous sommes largement suivis par le personnel : plus de 80 % à TSI, 65 % à SRG et près de 50 % à SSR.

Un taux de syndicalisation plutôt élevé pour notre réalité helvétique. Cela dit, non pas dans le but de mettre en avant le SSM, mais par conviction que seule une « lutte globale » peut un jour transformer fondamentalement nos rapports de travail et nous donner une réelle liberté d'expression.

La réponse du SSM est claire et nette et n'appelle aucun commentaire. Elle pourrait cependant nous permettre de relancer la discussion autour de l'éventuelle orientation nouvelle de la SPR, puisqu'aussi bien ce sujet doit faire l'objet d'une prochaine assemblée des délégués.

Et quant à la solution suggérée par le Groupe de réflexion elle a au moins le mérite d'avoir été exprimée. On souhaiterait que les autres propositions et solutions diverses qui courent le monde pédagogique romand se concrétisent sous forme écrite et aboutissent à un large débat dans ce journal.

Liliane Urben - SPG.

COMMISSION ÉDUCATION PERMANENTE

Les problèmes des recyclages

Dans sa dernière séance, la Commission SPR Education permanente s'est préoccupée des problèmes engendrés par les nombreux recyclages actuellement organisés pour l'introduction des disciplines du plan d'études romand. Elle a tenu à faire le point en la matière.

Recyclage Formation continue Education permanente

1. Rappel des définitions

Recyclage : cours ou autre forme de perfectionnement à caractère obligatoire et découlant directement de l'introduction des nouveaux programmes, méthodes ou moyens d'enseignement.

Formation continue : cours ou autre forme de perfectionnement à caractère facultatif visant un perfectionnement professionnel ou paraprofessionnel plus per-

sonnalisé que le recyclage. La formation continue postule le libre choix de l'enseignant.

Education permanente : participe davantage d'une attitude, d'un état d'esprit que d'une forme précise de perfectionnement. Elle peut être considérée comme recouvrant l'ensemble des phénomènes de perfectionnement. Elle n'est plus imposée ou dirigée par une quelconque autorité mais librement et pleinement assumée par l'enseignant. Elle conduit par conséquent à l'autonomie professionnelle, sociale, politique et éthique.

2. Modalités d'application

Les recyclages sont pris sur le temps d'école ; la formation continue pour moitié sur le temps d'école alors que l'éducation permanente peut présenter autant de modalités qu'il y a d'individus.

3. La période actuelle

Elle est caractérisée par l'introduction massive des disciplines du plan d'études romand. Conséquence logique, l'essentiel de l'effort des autorités se concentre sur les **recyclages**. Mais il convient de rappeler :

— que le recyclage ne doit être que temporaire ;

— que le recyclage n'est qu'une des formes possibles de perfectionnement, une forme peu évoluée, contraignante et limitative ;

— que la formation continue, souvent réduite à une portion congrue pour des raisons financières, devra progressivement prendre la place des recyclages. Elle constitue en effet un relais, une étape intermédiaire, en tant qu'organisation structurée, vers l'éducation permanente.

Ne confondons donc pas : le recyclage n'est pas l'Education permanente même si, dans certains cas, il peut en contenir les prémices.

Les exigences des associations face aux recyclages

La SPR étant partie prenante des phénomènes de coordination et notamment du plan d'études, elle se doit, pour être conséquente avec elle-même, d'accepter certains efforts qu'ils engendrent, dont celui des recyclages. Toutefois, son accord est soumis à certaines conditions précises que nous rappelons ci-dessous :

— étalement des échéances du programme romand pour éviter l'essoufflement ;

— espacement minimum de deux ans entre deux recyclages importants ;

— participation des associations cantonales aux options prises quant à l'opportunité de recyclages dans telle ou telle autre discipline ;

— participation des associations cantonales à l'élaboration des modalités d'introduction (durée, forme, choix des animateurs, etc.) de ces recyclages.

Comment éviter que les recyclages constituent un blocage à l'éducation permanente ?

Trop d'enseignants considèrent que les recyclages constituent la seule forme de perfectionnement possible. Par lassitude, ils risquent de rejeter l'idée même de se perfectionner, de prendre des responsabilités dans ce domaine, estimant que les autorités leur imposeront de toute façon un minimum de cours. On peut éviter qu'une telle conception se généralise :

— en conscientisant les enseignants sur la gradation des formes de perfectionnement, notamment en fonction des responsabilités qu'ils peuvent et doivent prendre pour assurer leur propre formation continue ;

— en luttant contre la passivité que peuvent engendrer certains recyclages par l'organisation du travail en groupes restreints ;

— en faisant faire la preuve — par les contenus des recyclages — que de telles manifestations de perfectionnement peuvent aussi être source de remise en question et d'enrichissement ;

— en plaçant à la tête des groupes de recyclage des animateurs plutôt que des chefs de cours ;

— en dosant dans le temps et en quantité les recyclages imposés au corps enseignant.

FB.

A propos de la nomination du président à plein temps

Nous publions ci-dessous l'hommage qu'a rendu M. Jean Pellet, inspecteur, au président SPR récemment élu, à l'occasion de son départ de Collonge-Bellerive.

... Le maître principal de l'école de Collonge, M. Jean-Jacques Maspero, quittera son poste dès la rentrée. Nommé en 1963 à Collonge, M. Maspero occupera dès le mois de septembre le poste de président à plein temps de la Société pédagogique romande. Il s'agit d'une fonction corporative et pédagogique, représentative des 7000 instituteurs et institutrices romands affiliés à cette organisation professionnelle.

La modestie de Jean-Jacques Maspero dût-elle en souffrir, je rappellerai qu'il a été confirmé à ce poste par une assemblée unanime qui ne lui a pas ménagé ses acclamations.

Cher ami Jean-Jacques, permets à celui qui a eu le privilège de collaborer avec toi pendant plus de 15 années de te dire publiquement sa reconnaissance, pas seulement pour tout ce que tu as fait dans ton école, mais encore pour tout ce que tu as su nous apporter.

L'honneur qui vient de t'échoir ne pouvait que couronner une carrière dont tous les pédagogues sont heureux de constater qu'elle marque le début d'une action dont le caractère humain et dynamique ne peut que rehausser le prestige de ceux qui ont choisi le beau métier d'enseignant. Nous te souhaitons bonheur et succès dans ta nouvelle activité, sachant que jamais tu ne pourras oublier la joie que les enfants de Collonge t'ont donnée au cours de tes 24 ans d'enseignement !

Jean Pellet.



Savez-vous que

l'Office d'électricité de la Suisse romande OFEL tient à la disposition du corps enseignant

— son bulletin d'information hebdomadaire

— une bibliographie et des films sur l'économie électrique et tous les renseignements qui s'y rapportent

— des programmes de visites d'entreprises électriques

remis gratuitement sur simple demande écrite ou téléphonique à

OFEL, case postale 84, 1000 Lausanne 20 Tél. (021) 22 90 90

Catalogue de mesures concernant le chômage des enseignants

Le 11 mars 1977, une délégation du Comité de la CDIP s'est réunie avec des représentants de la CASE/KOSLO pour analyser le problème du chômage des enseignants et pour étudier le catalogue de mesures qui avait été élaboré conjointement par le Secrétariat de la CDIP et la Commission des secrétaires généraux. Cette réunion a permis de préciser et de compléter les propositions de solution.

1. Augmentation du nombre de postes d'enseignants

1.1. Extension des filières de formation

1.1.1. Accélérer l'introduction de la 9^e année obligatoire (ce qui, d'ailleurs, est conforme aux conditions du Concordat).

1.1.2. Dans la mesure où les bases légales le permettent : appel aux communes et aux fédérations de communes afin que celles-ci introduisent volontairement la 9^e année scolaire.

1.1.3. Créer les bases légales qui permettent d'introduire une 10^e année scolaire facultative dans le sens d'une classe terminale destinée aux élèves de l'école primaire doués ou à ceux qui désirent étendre leurs connaissances. (Prise de position de la CDIP du 11.3.1976.)

1.2. Ouverture de nouvelles classes

Si, au cours des années à venir, la baisse de natalité entraîne une diminution des effectifs de classe telle qu'il deviendrait nécessaire de supprimer à nouveau des classes — alors qu'à l'heure actuelle il subsiste des classes à effectifs assez élevés — il faudrait se demander s'il ne serait pas opportun d'ouvrir aujourd'hui des classes supplémentaires pour un temps limité, c'est-à-dire de créer des postes d'enseignants provisoires. Lors de l'embauche temporaire d'un enseignant il serait toutefois nécessaire d'examiner quelles sont les possibilités de faire bénéficier le candidat des prestations d'une caisse d'assurance.

1.3. Deux maîtres pour diriger une classe (enseignement en duo)

Il est des cantons qui, pour des raisons pédagogiques, sont résolument opposés à ce que deux maîtres dirigent une classe. D'autres sont prêts à accepter cette formule à certaines conditions strictement définies :

- Limitation à certains degrés ou à certains types d'écoles.
- Partage du salaire entre les enseignants.
- Accord obligatoire des autorités de surveillance locales et cantonales.
- Assurance que la responsabilité prin-

cipale vis-à-vis de la classe incombe à l'un des enseignants.

— Confirmation écrite des deux enseignants qui s'engagent à :

- harmoniser et coordonner les modes d'éducation et d'enseignement de même que les moyens utilisés ;
- rester en fonction pour une période minimale de 2 années scolaires ;
- faire approuver par les autorités de surveillance cantonales la répartition des branches et des horaires ;
- renoncer à une embauche définitive, etc.

1.4. Diminution des effectifs de classe

Conditions :

— Pas d'indications directrices rigides. Fixer par exemple un nombre de 25-28 élèves avec une marge de dépassement de plus ou moins 20 %.

— Prise en compte de conditions particulières telles que :

- long chemin d'école ;
- parcours dangereux ;
- nombre élevé d'élèves de langue étrangère ;
- classes à plusieurs degrés scolaires ;
- absence de classes spéciales.

— Prise en compte des possibilités financières des cantons et des communes. Ainsi, l'ouverture de classes supplémentaires n'est pas forcément une priorité lorsque les finances sont limitées. Toutefois, les impasses financières ne doivent en aucun cas conduire à l'augmentation des effectifs par la suppression des classes.

Il faut avoir à l'esprit que si la baisse de la natalité entraîne une diminution draconienne des effectifs de classe, les autorités communales se verront confrontées sous peu à une situation financière intolérable. Une telle politique présente également de graves désavantages du point de vue pédagogique étant donné que la suppression de classes donnerait obligatoirement lieu à une réorganisation des classes. En outre, il serait nécessaire de maintenir des classes à effectifs insuffisants étant donné que les détenteurs d'un poste ne peuvent pas être mutés arbitrai-

rement. Ce maintien des classes aurait pour effet de bloquer des moyens financiers qui, au fond, pourraient être mieux utilisés pour (d'autres) réformes scolaires. Retenons enfin que si la diminution des effectifs de classe améliore la qualité de l'éducation, elle ne rehausse pas forcément le niveau de l'enseignement. Elle doit s'accompagner nécessairement de méthodes d'enseignement mieux adaptées à un nombre réduit d'élèves.

1.5. Réduire les heures supplémentaires données dans le degré propre de l'enseignant et regrouper ces horaires partiels pour en faire un poste complet ou partiel.

Pour diverses raisons cette mesure est le plus souvent applicable pour une période limitée seulement. Nos propositions visent toutefois à fixer le nombre d'heures hebdomadaires des enseignants de manière plus précise avec une marge de 2 heures en dessus ou en dessous du nombre d'heures obligatoires et à assurer l'application adéquate des réductions d'heures accordées pour raison d'âge (2 à 4 heures hebdomadaires).

2. Garantie de l'offre de postes d'enseignants

2.1. Souplesse dans l'application des nombres minimaux, surtout les cas suivants :

- classes à plusieurs degrés ;

- communes ou régions éloignées (considérations d'ordre politique et culturel) ;
- conditions scolaires difficiles.

2.2. Réduction souple des heures supplémentaires données par l'enseignant dans son propre degré scolaire ainsi qu'en dehors. Cette mesure permet de maintenir constant le nombre de postes malgré la nécessité de supprimer certaines classes.

2.3. Suppression des postes d'enseignants en âge de retraite. Il s'agit ici d'examiner le problème des enseignants qui choisissent délibérément une retraite anticipée et qui pourraient avoir droit à la totalité de leur retraite dans la mesure où ils peuvent certifier qu'ils ont enseigné un nombre suffisant d'années.

3. Mesures d'appoint pour assurer l'emploi optimal des enseignants à disposition

3.1. La planification du personnel enseignant est une entreprise qui ne doit pas incomber exclusivement aux seules autorités scolaires locales et aux dirigeants

scolaires compétents. Il est indispensable de conduire une politique du personnel qui se situe au-dessus des cercles scolaires et des communes.

3.2. A l'embauche de nouveaux maîtres, à **qualifications égales**, le candidat qui n'a pas de poste aura priorité sur celui qui a une deuxième activité lucrative. Toutefois, les organisations d'enseignants elles aussi ont pour mission de faire appel à la solidarité du corps enseignant dans le but d'amener les enseignants qui ont une double activité lucrative à se retirer en faveur d'un enseignant sans poste fixe.

3.3. Recrutement d'enseignants au chômage **dans d'autres types d'écoles**, par exemple des maîtres primaires dans des écoles secondaires du 1^{er} cycle ou dans des écoles professionnelles, dans la mesure où ils ont des qualifications suffisantes à cet effet.

3.4. Abandon immédiat par tous les cantons des **cours accélérés** de recyclage pour professionnels. La deuxième filière de formation dans le sens d'une formation complète accomplie dans une école normale ne doit pas être soumise à des limitations.

3.5. Mise au point de conditions applicables aux enseignants qui veulent reprendre leur activité dans leur degré d'enseignement après **une interruption de 5 ans**. Ces mesures permettent de ralentir le reflux vers l'enseignement de diplômés en provenance d'autres professions ou de femmes qui avaient abandonné l'enseignement pour se consacrer à leur famille.

4. Aides en faveur des enseignants au chômage

4.1. Offre de formation continue spécialement conçue pour des enseignants au chômage (ex. : SO, BE, LU, etc.).

Remarque préliminaire : Ces mesures doivent présenter un caractère fondamentalement complémentaire. C'est aux enseignants au chômage eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de s'efforcer de trouver un emploi et de faire preuve de souplesse afin d'épuiser toutes les possibilités d'emploi existantes.

Mesures éventuelles :

— Donner temporairement la priorité à une formation complémentaire (ex. : allemand, travaux manuels, etc.).

— Aide financière pour séjours linguistiques.

— Recrutement de maîtres au chômage pour l'enseignement des langues étrangères ou, dans la mesure des disponibilités, pour l'enseignement des mathématiques modernes.

— Programmes d'initiation à l'enseignement à temps partiel. Il faudrait ici se pen-

cher sur le problème des indemnités (bourses, etc.).

4.2. Offre de formation continue spécialement conçue pour les maîtres actifs pendant les heures d'enseignement afin de créer davantage de possibilités de remplacement pour les maîtres au chômage.

Remarque préliminaire : Il est indispensable d'expliquer clairement à tous les participants que les autorités n'ont pas l'intention d'abandonner le principe qu'une formation continue pour les enseignants doit normalement avoir lieu pendant les heures libres. Toutefois, les autorités dérogent temporairement à ce principe en raison d'une situation exceptionnelle de pléthore d'enseignants.

Mesures éventuelles :

— Manifestations regroupées d'une durée de 3 à 4 semaines.

— Augmentation du nombre de congés d'une durée de plusieurs mois réservés à une formation continue répondant à des objectifs précis (avec aide financière partielle accordée par les autorités).

— Recrutement d'enseignants expérimentés pour diriger des cours destinés aux cadres.

Conditions

Renforcement des effectifs des centres de formation continue, octroi de crédits additionnels, efforts déployés par les maîtres au chômage et par les maîtres actifs, solidarité parmi les enseignants et les associations professionnelles.

4.3. Mesures orientées vers des réformes scolaires planifiées.

— Intensification des travaux destinés à la mise au point de projets de plans d'étude et de moyens d'enseignement permettant à un nombre croissant de maîtres au chômage de remplacer des collègues actifs qui sont libérés pour collaborer à la mise au point de ces projets.

5. Formation des maîtres

5.1. Prolongation de la durée de formation

Une prolongation de la durée de formation (passage de 4 à 5 ans au moins) permettrait de détendre le marché de l'emploi des enseignants du fait qu'au

cours d'une année scolaire qui, selon les prévisions s'avère particulièrement critique, aucun nouveau maître diplômé n'entrerait dans l'enseignement.

5.2. Sélection renforcée

Le Comité de la CDIP ainsi que le Comité de la CASE/KOSLO sont d'avis que malgré la pléthore actuelle d'enseignants, il ne faut pas limiter le nombre des admissions aux écoles normales. Par ailleurs, les admissions doivent faire l'objet d'une sélection clairement définie au sens d'un dépistage des aptitudes tel qu'il est proposé dans le rapport intitulé « La formation des maîtres de demain » (pages 170 et suivantes).

6. Extension des écoles spéciales

Encourager la formation des maîtres actifs ou des maîtres au chômage pour qu'ils s'orientent vers l'enseignement dans les écoles spéciales, l'orientation professionnelle, les travaux manuels ou la profession de conseiller aux études.

7. Equivalence des diplômes

La CDIP ainsi que la CASE/KOSLO préconisent la liberté totale d'établissement au-delà des frontières cantonales et des régions afin de pouvoir sortir des impasses existant dans certains cantons ou dans certaines régions — ceci pendant les années où il y a pléthore d'enseignants.

Conclusion - Remarques

Nous sommes parfaitement conscients de l'efficacité limitée des mesures énoncées plus haut. Elles peuvent, au mieux, avoir des effets correctifs sporadiques, mais ne sauraient en aucun cas assurer l'élimination du chômage des enseignants. Les cantons ne peuvent pas accorder aux maîtres un traitement par trop privilégié, ce qui ne signifie pas pour autant que les autorités — qui sont pratiquement les seuls employeurs des enseignants — ne portent pas une responsabilité spéciale envers eux.

Texte adopté par l'Assemblée plénière le 31 mars 1977.

Ecole pédagogique
privée

Direction : E. Piotet

Pontaise 15, LAUSANNE. Tél. (021) 36 34 28.

Excellente formation de
jardinières d'enfants et d'institutrices privées.

FLORIANA

HÉLÈNE s'en va...

« Le Comité cantonal remercie »... Les lecteurs de ces lignes de notre président auront-ils tous réalisé qu'elles signifiaient aussi que la rédactrice des pages vaudoises s'en allait, qu'ils ne liraient plus ces articles aux sujets presque toujours arides qu'Hélène Gilliard réussissait à rendre aimables par son style direct, sa sympathie pour ses collègues et sa sensibilité et ce en dépit... pardon ! grâce à son souci constant de ne s'exprimer qu'en un français impeccable ?

... Monique S'EN VIENT

Dans ce numéro qui verra pour la première fois la rubrique vaudoise se terminer par mon adresse, je tiens — à dire à Hélène Gilliard un grand merci, — à souhaiter que vous preniez toujours plus d'intérêt et de plaisir à la lecture de votre chronique cantonale, — à vous demander de me faire part, en un texte élaboré ou par de simples notes, de faits et de paroles intéressants de votre région, de ces événements qui s'inscrivent jour après jour dans notre vie professionnelle, tels les points de croix d'une tapisserie qui ne s'achèvera qu'au moment de la retraite...

Monique Schafroth.

Informations- documents

Sous ce titre, un bulletin d'information est à nouveau adressé à tous les membres actifs de la SPV.

Ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu cet envoi le 20 septembre voudront bien nous avertir de cette omission.

Les membres associés qui souhaiteraient posséder ce document peuvent se le procurer au Secrétariat général de la Société pédagogique vaudoise, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, où quelques exemplaires seront disponibles.

Secrétariat général SPV.

XIX^e SÉMINAIRE D'AUTOMNE DE LA SPV - 1977

Crêt-Bérard-Puidoux

Lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 octobre 1977

Liste des cours

Cinq cours sont prévus.

Cours N° 1 (en collaboration avec l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises) : RYTHMIQUE SANS PIANO. — Le cours comprend des exercices de rythmique pour la formation de l'enseignante d'une part, des exercices de rythmique, motricité, imagination, accompagnés par des moyens simples pour les enfants d'autre part. Avoir tenue et pantoufles de rythmique ; apporter un tambourin ou un autre instrument de percussion.

Mmes Lise-Claire INAENBNIT, Perroy, Mariette PERRIER, Apples.

Cours N° 2 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille) : DENTELLE AUX FUSEAUX ET FRIVOLITÉ. — Dentelle aux fuseaux : étude des points de base et réalisation de quelques motifs classiques ou libres. Frivolité : indications pratiques et nombreux travaux libres. Apporter 2 navettes pour la frivolité, 1 boîte de grandes épingles à tête de verre et, si possible, un coussin à dentelle

avec les fuseaux. Ce matériel sera, si nécessaire, mis à disposition des participants.

Mlle Mary-Lise PEREY, Lausanne.

Cours N° 3 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé et avec l'Association vaudoise des maîtres de classes de développement) : LE PHÉNOMÈNE DE L'AUTORITÉ. — Pédagogie et autorité. Education et autorité. Savoir et autorité. Autorité et autoritarisme. Analyse de quelques situations éducatives. Contenu latent de nos consignes. Non directivité ou directivité ?

M. Joël ALLAZ, St-Maurice.

Cours N° 4 : JOUONS DE NOS INSTRUMENTS. — Approche audio-sensorielle de la musique pour élèves de tous les âges. Construction de 5 types d'instruments avec les élèves et leur emploi pédagogique (tambours, flûte de pan, xylophone, « orgues d'enfants », etc.). Le matériel nécessaire sera fourni.

M. Gérald GORGERAT, Romanel.

Cours N° 5 : CHANSONS, GUITARES ET COMPAGNIE (A vous la chanson N° II). — Approche de la chanson

contemporaine et populaire (émissions « A vous la chanson ! » ; recueils « Chanson vole » I, II et divers). Notions élémentaires d'accompagnement à la guitare. Utilisation d'accompagnements préenregistrés (radio scolaire, disques, etc.). Chaque participant recevra les partitions des chansons étudiées (ligne mélodique, accords et paroles). — Apporter guitare, Chanson vole I et II, lutrin.

M. Bertrand JAYET, Pully.

Autres renseignements

a) Durée

Du lundi 17 octobre à 8 h. 45 au mercredi 19 octobre à 12 h. (possibilité de dîner).

Tous les cours ont une durée de 2½ jours.

b) Lieu

Les participants de tous les cours se réuniront lundi 17 octobre à 8 h. 45 en la résidence de Crêt-Bérard - Puidoux (grande salle). Un avis personnel ne sera envoyé, en principe, qu'en cas de modification.

c) Horaire journalier

7 h. 15 déjeuner; 8 h. début des cours;
12 h. fin des cours; 12 h. 30 dîner; 14 h.
reprise des cours; 18 h. fin des cours;
18 h. 30 souper.

d) Attestation

Elle sera délivrée à chaque participant
à l'issue du cours.

e) Soirée récréative

Elle est prévue le lundi 17 octobre
1977 à 20 h., à Crêt-Bérard. Elle ne sera
toutefois organisée que si le nombre des
participants le justifie.

f) Coût pour les participants

Finance d'inscription

Non-membre SPV : Fr. 15.—; mem-
bre associé de la SPV : Fr. 5.—; mem-
bre actif de la SPV : aucune.

Finance de participation aux cours

Les cours du XIX^e Séminaire étant
reconnus par le Département de l'instruc-
tion publique, aucune finance n'est exigée
de la part des participants relevant de ce
département; des frais de transport sont
en outre remboursés. **Prière de se ren-
seigner sur leur montant (transports pu-
blics, 2^e classe) avant l'ouverture.** Toute-
fois les participants qui ne désirent pas
épuiser leur droit à quarante heures de
formation continue versent la somme in-
diquée ci-après. **Il en est bien entendu de**

**même de celles et ceux dont l'inscription
ne donnerait pas droit à une contribution
de l'Etat.** Aucune indemnité de transport
n'est évidemment versée dans les cas
précités.

Membres actifs SPV : Fr. 50.—; au-
tres participants : Fr. 65.—.

Finance d'internat

Une somme supplémentaire compren-
nant couche, petit déjeuner et repas du
soir à Crêt-Bérard est due par les per-
sonnes désireuses de participer au sémi-
naire en qualité d'internes.

Un seul tarif est valable pour tous.
Les internes toucheront intégralement les
indemnités de transport auxquelles ils au-
raient éventuellement droit. (3 trajets aller
et retour.)

Supplément interne (2 nuits avec petit
déjeuner et 2 repas du soir) : Fr. 70.—.

Repas

L'absence à un repas (dîner en parti-
culier) ne donne droit à aucun dédomma-
gement.

Le repas de midi des lundi et mardi
est inclus dans la finance de participation
au cours; il a lieu à Crêt-Bérard.

Celui du mercredi, facultatif, se paye.

g) Paiements

Les sommes dues seront encaissées du-
rant la première matinée de cours;
veuillez donc n'effectuer aucun versement
préalable.

h) Renseignements

Pour tout autre renseignement, s'adres-
ser au Secrétariat de la SPV, Allinges 2,
1006 Lausanne. Tél. (021) 27 65 59.

i) Inscription

Utiliser uniquement la formule ci-
après, à renvoyer jusqu'au 27 septembre
à l'adresse indiquée.

Si nécessaire, la demander au secréta-
riat SPV.

ATTENTION

— Aucune inscription auprès du **Dé-
partement de l'instruction publique** n'est
nécessaire.

— Les cours organisés en collabora-
tion avec une **association** sont ouverts à
tous les membres de la SPV.

— Si le **nombre des inscriptions à un
cours est trop élevé**, les membres actifs
de la SPV, puis les premiers inscrits se
verront accorder la préférence.

— Les personnes retenues pour le
cours qu'elles avaient indiqué **en remplace-
ment** en seront averties directement et
par écrit.

— Un **cours ne réunissant pas un nom-
bre suffisant de participants** peut être
supprimé.

— Exceptionnellement, une contribu-
tion au coût des **objets fabriqués** peut
être exigée dans certains cours.

Le responsable du XIX^e Séminaire :

Nicod Paul.

Inscription au XIX^e Séminaire de la SPV

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 6, 1006 Lausanne, téléphone (021) 27 65 59.

REMPILIR TOUTES LES RUBRIQUES.

1. Inscription au cours N°		Titre :	
2. Interne *	Externe *	3. Affiliation à la SPV : en qualité de membre :	oui * actif * non * associé *
4. Je paierai le montant de Fr.		au début du séminaire	
5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour le cours N°		Titre :	
6. Nom :		Prénom :	
Domicile exact : (lieu, rue et N° postal)			
N° de tél. :			
7. Année du brevet :		8. Année de naissance :	
* Biffer ce qui ne convient pas.		9. Signature :	

Important

Conserver ce numéro de l'« Educateur » avec soin : il contient toutes les indications qui vous seront nécessaires.

5^e Congrès culturel de la SPV

Montreux - Aula du collège secondaire

Samedi 5 novembre 1977

14 h. 15 : ASSEMBLÉE STATUTAIRE D'AUTOMNE

1. Bienvenue.
2. Communications du Comité cantonal.
3. Conférence :
« La face cachée de la télévision », par
M. René Berger, conservateur du Mu-
sée cantonal des Beaux-Arts.

17 h. : ACTIVITÉS AU CHOIX DES PARTICIPANTS

- Entretien avec le conférencier.
- Montreux historique (Musée et
vieux quartiers).
- Reptiles (visite commentée d'un vi-
varium).
- Une grande cave vinicole (visite).
- Un hôtel de 1^{re} classe (visite dirigée).

HÔTEL SUISSE

- 18 h. 45 : vin d'honneur.
19 h. 30 : repas aux frais des partici-
pants (Fr. 29.— tout compris).
21 h. 30 : THÉÂTRE DU VIEUX-
QUARTIER
Soirée animée par : « le groupe Folk de
Pierre-Yves Gyger ».

Important

Le collège secondaire est sis rue de la
Gare 20, à quelques minutes de marche de
cette dernière.

L'Hôtel Suisse s'élève en face de la
gare.

Le Théâtre du Vieux-Quartier est situé
à la rue du Pont (prolongation rue de la
Gare).

Il est bien entendu possible de ne parti-
ciper qu'à une partie du programme.

Les parents, amis et amies des mem-
bres de la SPV sont les bienvenus de mê-
me que tous nos collègues SPR des au-
tres cantons.

Le Comité cantonal rappelle que le
Congrès culturel doit être le lieu de ren-
contre où enseignants primaires de toutes
les régions, de tous les âges, de toutes les
convictions apprennent à se mieux con-
naître.

N'oubliez pas de retourner le question-
naire relatif à la TV qui accompagne le
bulletin d'information.

Secrétariat général SPV.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer jusqu'au 8 octobre 1977
au secrétariat général SPV, chemin des
Allinges 2, 1006 Lausanne.

★ Souligner ce qui convient.

Je soussigné participerai :

Dès 17 h. :

à l'activité suivante (ne conserver qu'une
seule possibilité !)

- ★ Entretien avec le conférencier.
- ★ Montreux historique.
- ★ Reptiles.
- ★ Grande cave vinicole.
- ★ Hôtel de 1^{re} classe.

Dès 19 h. 30 :

- ★ Au repas (le coût en sera perçu sur
place).

Dès 21 h. 30 :

- ★ A la soirée folk.

Au sujet de cette dernière, précisons

qu'il ne s'agit que d'une indication
utile aux organisateurs. La soirée reste
ouverte à tous.

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Adresse précise

Nombre de participants : pers.

Noms des accompagnants à inscrire au
repas :

Signature :

4^e RÉNOVÉE :

Lettre du Directeur de l'enseignement primaire

*Lors du congrès de mai dernier, le président de la SPV et le chef de service et direc-
teur de l'enseignement primaire ont fait état des demandes présentées par le Comité
cantonal soucieux que, dans les faits aussi, la 4^e renouvelée soit une réussite. La réponse
nous est parvenue trop tard pour être publiée avant les vacances. En ce début d'année
scolaire, nous pensons néanmoins qu'elle garde tout son intérêt.* C.C.

Lausanne, le 14 juin 1977

Comité cantonal de la
Société pédagogique vaudoise
Chemin des Allinges 2
1006 Lausanne

Concerne : 4^e renouvelée

Monsieur le président,
Messieurs,

Nous avons bien reçu votre lettre du
25 mai 1977. Il ne nous était pas possible
de répondre dans les délais fixés par votre
ultimatum.

Nous vous donnons bien volontiers
les informations suivantes concernant la
4^e Rn, nous sommes en effet favorables
à la transparence dans nos activités.

a) Appui des maîtres

Les après-midi prévus sont destinés à
l'appui pédagogique nécessaire en vue
de la mise en œuvre des nouveaux pro-
grammes. Les problèmes traités sont
donc en relation directe avec l'activité
dans la classe. Faut-il en exclure tout
apport théorique minimum destiné à
comprendre la finalité des démarches
proposées ou à assurer la cohérence
de l'enseignement ? Il nous semble que
ce serait faire œuvre de gribouille que
d'y renoncer.

b) L'appui prévu doit être efficace et
porter sur les disciplines renouvelées.
C'est pour cela que les séances ont été
attribuées en fonction des différentes

branches. Il fallait d'autre part permettre une utilisation rationnelle des animateurs. Des possibilités d'approche pluridisciplinaires se présentent lors des après-midi organisés de manière autonome (20 % du temps). Nous avons également demandé aux animateurs des disciplines de prévoir, en fin de séance, un moment pour une discussion générale si les participants le désirent. Une information, et surtout une possibilité de s'entretenir avec les représentants du Département sera donnée aux maîtres de 4 Rn. Le

Service de l'enseignement primaire étudiera la forme la plus adéquate de réalisation.

- c) Des possibilités d'échange de leçons seront offertes aux maîtres pour les activités créatrices manuelles et les disciplines que ne font pas l'objet d'un renouvellement.
- d) Par contre, il n'est pas possible d'accorder des décharges autres que celles prévues pour les appuis ainsi que d'utiliser d'autres maîtres que les spécialistes des travaux manuels féminins.
- e) Notre service a, enfin, tout mis en

œuvre pour assurer la distribution du matériel avant le début de l'année scolaire. Sauf accidents locaux, la planification devrait être respectée.

En espérant avoir répondu à vos demandes, nous vous présentons, Monsieur le président, Messieurs, nos salutations distinguées.

E. Basset,

directeur de
l'enseignement primaire.

Je chante, je chante soir et matin...

Le chant a longuement retenu l'attention du Comité cantonal lors de sa dernière séance avant la pause estivale. Il s'est refusé à soutenir sans autre les thèses de l'un ou l'autre des groupements ou des personnalités qui ont porté le problème devant l'opinion publique. Sur cette question et quelques autres qui lui sont connexes, la position de la Société pédagogique vaudoise, telle qu'elle se dégage du débat précité, peut se résumer en trois points.

- La SPV est non seulement favorable, mais bien « très » favorable à ce que les Vaudois soient un peuple qui chante.
- La SPV souhaite la généralisation des études gymnasiales en trois ans. Cette mesure permettra l'introduction de disciplines artistiques ou culturelles nouvelles sous forme de cours obligatoires, facultatifs ou à options. Ainsi le gymnase ne sera plus seulement pour la plupart de ses élèves l'endroit où se bachotte le laissez-passer donnant accès à l'Université, mais surtout le lieu privilégié où se mûrit une personnalité, où se prépare la maturité.
- La SPV attend de l'Ecole normale 1980 qu'elle voue tous ses efforts à former des maîtres généralistes de valeur. Elle n'a pas à favoriser une branche par rapport aux autres pour des raisons extérieures à son but ; elle doit veiller à préparer des spécialistes, au sens le plus généreux du terme, en un seul domaine : la pédagogie.

L'importance relative qu'il convient d'accorder au chant dans la formation des maîtres amène aussi le CC à se poser diverses questions.

- Alors que les moyens de transport individuels et collectifs permettent à un instituteur de diriger avec compétence et plaisir plusieurs chorales, est-il toujours normal de l'exiger de l'ensemble ?

- Est-ce même dans l'intérêt bien compris de l'art choral ?
- Est-il permis de refuser à l'admission un candidat dont le seul tort est de n'avoir pas eu l'occasion d'étudier la musique du fait d'un maître ou des filières scolaires suivies ?
- Peut-on espérer modifier sans motif spécifique irrécusable l'équilibre d'une grille-horaire assez harmonieuse en définitive au bénéfice d'une seule discipline, alors que d'autres, sur un plan strictement scolaire, auraient pour le moins autant de raisons de l'être ?
- Peut-on « exiger » des futurs normaux la fréquentation de certains cours au gymnase sans trahir l'une des raisons majeures des modifications apportées à la formation : différer le moment du choix professionnel ?
- Ne serait-ce pas courir le risque d'altérer le caractère même de cours gymnasiaux, trop axés bientôt sur les exigences de l'Ecole normale ?
- Ne peut-on concevoir aussi pour cette discipline un rattrapage en cours d'études donnant aux moins doués le goût de chanter avec leurs élèves et le désir de leur communiquer le plaisir du chant seul ou en groupe ?

Cette dernière interrogation amène à exprimer la crainte qu'un débat centré sur le supplément de quelques heures en cours de formation prétendument nécessaire au maintien d'une certaine forme de chant choral ne soit surtout un moyen d'éluder la vraie question, celle que la SPV a à cœur, celle du chant populaire. Après des décennies d'une école normale précédée d'une épreuve éliminatoire en chant et dotée d'un nombre d'heures élevé exemplaire dans cette discipline, que remarque-t-on en effet ?

- Les Vaudois chantent peu entre les réunions des chorales et s'égarent alors trop souvent dans la recherche de « beaux accords ».

- Les connaissances musicales seraient généralement insuffisantes (?) au terme de la scolarité obligatoire.
- L'importance accordée jadis au solfège a permis aux éléments les plus doués de porter très haut le niveau de certaines chorales et de la lecture à vue. Elle ne semble pas avoir mis en confiance les autres élèves ou leur avoir donné envie de chanter.
- A l'inverse d'autres activités populaires, la gymnastique et les sports par exemple, qui exigent aussi un entraînement soutenu et bien conduit, le chant ne s'assume toujours pas lui-même ; il ne sait ou ne peut trouver et préparer en son sein ceux qui, issus de l'ensemble des membres, assureront la relève de ses cadres.
- Entre le peuple et l'art qu'il pratique s'interpose toujours le spécialiste, le régent le plus souvent.
- Alors que des chorales éprouvent des difficultés à maintenir le nombre et la moyenne d'âge de leurs membres, le folk, la pop musique, etc., font l'objet d'un engouement certain des jeunes.

Ce constat devrait être sur un point ou l'autre nuancé, discuté, amendé diront certains. Certes, heureusement même, aussi n'engagerons-nous pas de polémique, notre propos étant simplement de montrer qu'il s'agit d'un problème trop profond pour qu'il puisse être tant soit peu résolu par une éventuelle mesure ponctuelle : l'aménagement, sans justification objective décisive, d'un nombre d'heures en cours de formation. Il exige une étude globale et sérieuse. Comme elle le fit et le fera encore dans d'autres domaines, la SPV, partisan d'un art vocal et musical authentiquement populaire, s'y associera si on le souhaite et le lui demande.

COMITÉ CANTONAL SPV :

le président : *A. Kunzi,* le secrétaire : *P. Nicod.*

Bibliothèque circulante des classes supérieures vaudoises

Nouveau

Dès septembre 1977, il n'y aura plus que 2 expéditions par année scolaire; les possibilités de lecture ne seront cependant pas réduites, puisque vous pourrez recevoir deux collections par période.

Œuvres à disposition

Collections de 30 ouvrages de lecture en œuvres complètes, ou en extraits indiqués alors par un astérisque.

Les œuvres sont classées en 3 groupes, selon leur longueur :

- A. Œuvres courtes (40 à 60 pages).
- B. Œuvres moyennes (60 à 150 pages).
- C. Œuvres longues (150 pages et plus).

Abonnement

Pour être membre, il suffit de s'acquitter de la cotisation de Fr. 10.— par an, somme qui couvre les frais d'administration et les ports à l'aller. Cette cotisation est payable au moyen du bulletin de versement joint au premier envoi.

Remarque : souvent, cette cotisation est prise en charge par la bourse communale, sur demande de l'enseignant.

Recommandation

Les membres s'engagent :

- à faire soigner les collections (inscriptions interdites);
- à faire recouvrir les brochures.

Commande

Je vous propose de commander, par période :

1-2 œuvres des groupes A et B, ou 1 œuvre du groupe C.

Au moyen du bulletin ci-dessous, vous indiquerez pour chaque période 3 œuvres dans l'ordre de préférence, ou 6, si vous désirez recevoir 2 collections. Ces possibilités permettront au bibliothécaire de vous servir. Pour 1977-1978, les envois auront lieu en septembre et en février.

Claude Tharis.

Catalogue

* = extraits

A = œuvres courtes (40 à 60 pages)

B = œuvres moyennes (60 à 150 pages)

C = œuvres longues (150 pages et plus)

C 099, ANOUILH. Le Voyageur sans Bagage + Le Bal des Voleurs. — *B 100, BALZAC. Eugénie Grandet I (chap. 1-2-3). — *B 101, BALZAC. Eugénie Grandet II (chap. 4-5-6). — *B 102, BALZAC. Le Père Goriot. — B 110, BEAUMARCHAIS. Le Barbier de Séville. — *B 120, BERNARDIN DE ST-PIERRE. Paul et

Virginie. — *B 130, CAMUS. La Peste. — C 131, CESBRON. Notre Prison est un Royaume. — *B 140, CHATEAUBRIAND. Mémoires d'outre-Tombe. — B 141, CHATEAUBRIAND. Atala. — C 145, A. CHRISTIE. Le Meurtre de Roger Ackroyd. — *B 150, COLETTE. Pages choisies. — B 160, CORNEILLE. Le Cid. — B 161, CORNEILLE. Horace. — B 162, CORNEILLE. Polyeucte. — C 170 I, DAUDET. Lettres de mon Moulin. — *B 170 II, DAUDET. Lettres de mon Moulin. — B 171, DAUDET. Le Petit Chose. — *B 180, DIVERS. Contes du Moyen Age. — B 181, DIVERS. La Farce de Maître Pathelin. — B 182, DIVERS. Le Roman de Renart. — C 183, CONAN DOYLE. Son Dernier Coup d'Archet. — *B 190, DUHAMEL. Pages choisies. — C 195, DURREL. Féeries dans l'Ile. — B 200, FLAUBERT. 3 Contes (Cœur simple, Saint-Julien, Hérodias). — C 210, FOURNIER. Le Grand Meaulnes. — *A 220, A. FRANCE. Nos Enfants. — *B 230, GAUTHIER. Pages choisies. — C 240, HEMINGWAY. Le Vieil Homme et la Mer. — *B 250, HUGO. Les Misérables I. — *B 251, HUGO. Les Misérables II. — *A 260, JOTTERAND. Textes pour l'Education morale. — B 270, KELLER. L'Habit fait le Moine - L'Artisan de son Bonheur. — C 280, KESSEL. Le Lion. — *B 290, LA BRUYÈRE. Les Caractères. B 291, LANDRY. Davel. — *B 300, LAMARTINE. Graziella. — *B 310, MARTIN DU GARD. Les Thibault I. — *B 311, MARTIN DU GARD. Les Thibault II. — *B 320, MAUPASSANT. Cinq Contes. — B 330, MÉRIMÉE. Matéo Falco-

ne + Colomba. — *B 331, MÉRIMÉE. Nouvelles. — B 340, MOLIÈRE. L'Avare. — B 341, MOLIÈRE. Le Bourgeois Gentilhomme. — B 342, MOLIÈRE. Le Malade imaginaire. — A 343, MOLIÈRE. Les Précieuses ridicules. — B 344, MOLIÈRE. Les Femmes savantes. — A 360, OSLJ. Edison. — A 361, OSLJ. Léopold Robert. — A 362, OSLJ. Magellan. — C 369, PAGNOL. La Gloire de mon Père. — A 370, PERGAUD. Histoires de Bêtes. — C 372, PEYRE. La Croix du Sud. — *B 375, RABELAIS. Pentagruel. — B 380, RACINE. Andromaque. — B 381, RACINE. Athalie. — B 382, RACINE. Esther. — *A 400, RAMUZ. Choix de textes. — C 401, RAMUZ. Derborence. — C 402, RAMUZ. Farinet. — C 405, RENARD. Poil de Carotte. — *A 407, G. de REYNOLD. Cités et Pays suisses. — *A 410, ROD. Scènes de la Vie suisse. — *B 420, R. ROLLAND. Jean-Christophe I. — *B 421, R. ROLLAND. Jean-Christophe II. — *A 430, ROMAINS. Docteur Knock. — B 430, III ROMAINS. Docteur Knock. — *B 440, ROUSSEAU. Les Rêveries du Promeneur solitaire. — *B 441, ROUSSEAU. Les Confessions. — *B 450, SAINT-EXUPÉRY. Pages choisies. — C 451, SAINT-EXUPÉRY. Courrier Sud. — B 460, SAND. La Mare au Diable. — B 470, SOPHOCLE. Antigone. — A 480, VIGNY. Lorette ou le Cachet rouge. — *B 481, VIGNY. Servitude et Grandeur militaires. — *B 490, VOLTAIRE. Contes. — *B 491, VOLTAIRE. Zadig + Micromégas. — *B 500, WIDMER. Le Grand Siècle. — *B 510, ZOLA. Germinal.

BULLETIN DE COMMANDE

Classe sup. de :

Adresse :

N° postal :

Tenue par :

Tél. école :

Tél. privé :

désire recevoir les collections suivantes :

EN SEPTEMBRE

* 2 collections

1) N° + N°
ou 2) N° + N°
ou 3) N° + N°

EN FÉVRIER

* 2 collections

1) N° + N°
ou 2) N° + N°
ou 3) N° + N°

* Biffer la colonne qui ne convient pas.

* 1 collection seulement

1) N°
2) N°
3) N°

* 1 collection seulement

1) N°
2) N°
3) N°

Signature:

Ce bulletin est à retourner au plus tôt à la Bibliothèque circulante des classes supérieures, Collège Saint-Roch, 1004 Lausanne.

Félicitations et bienvenue à tous nos nouveaux collègues

Lors des cérémonies de promotions qui se sont déroulées à la veille des vacances d'été, celles et ceux dont les noms suivent ont obtenu leur brevet.

Ecole normale de Lausanne

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Classe 4 A

MM. Beer Pascal, Lausanne. Champion Claude, Pully. Clerici Pierre, Lausanne. Matthey Olivier, Lausanne. Noverraz Jean-Marc, Lausanne. Reift François, Lausanne. Von Buren Charly, Chavannes. M^{lles} Beer Chantal, Lausanne. Brandt Sylvie, Oulens. Bussy Anne, Crissier. Grognez Madeleine, Poliez-Pittet. Gruffel Claude, Lausanne. Guillod Christine, Lausanne. Hurni Véronique, Servion. Junod Christine, Lausanne. Lavanchy Nicole, Montana. Merinat Christiane, Yverdon. Rapin Martine, Lausanne. Studer Christine, Bussigny. Vollichard Brigitte, Lausanne. Vuillomenet Michèle, Cheseaux.

Classe 4 B

MM. Bornand Pierre, Lausanne. Burkhardt Jean-Claude, Lausanne. Golay Alain, Lausanne. Monthoux Yves, Bière. Ruegger Jean-Philippe, Renens. Saire Philippe, Prilly. Serex Jean-Claude, Maraçon. Volel Alain, Prilly. M^{lles} Chevaley Martine, Palézieux-Village. Contini Graziella, Lausanne. Daubercies Sonia, Les Diablerets. Deillon Gladys, Chavannes. Desarzens Nicole, La Croix-sur-Lutry. Desmeules Monique, Forel (Lavaux). Ellenberger Monique, Ecublens. Favre Brigitte, Ecublens. Flotron Jacqueline, Forel (Lavaux). Jequier Michèle, Lausanne. Luthi Elisabeth, Mollens. Maurer Patricia, Lausanne. Perroud Marie-Claire, Lausanne. Vandierendouck Virginie, La Conversion.

Classe 4 C

MM. Bessire Jean-Paul, Lully. Boudry Gérard, Chavannes. Germanier Patrice,

Lausanne. Gobet Pierre-André, Moudon. Serex Piéric, Penthaz. Vidoli Jan-Dominique, Crans. M^{lles} Bart Monika, Essertines-sur-Rolle. Benz Claude-Pascale, Renens. Beaud Dominique, Lausanne. Conod Ellen, Lausanne. Fehlmann Eva, Vufflens-la-Ville. Gafner Maya, Lausanne. Gilliéron Christine, Lausanne. Léonhardt Myriam, Lutry. Meige Anne-Claude, Sugnens. Monney Christine, St-George. Mordasini Josiane, Lausanne. Neuhaus Monique, Gimel. Pichard Yvette, Lausanne. Sallin Eliane, Lausanne. Schudel Edith, Bussigny. Tenthorey Anelyse, Dompierre. Zemp Sylvie, Lausanne.

Classe 4 D

MM. Besson Patrick, Lussy. Bocherens Patrick, Lausanne. Cavin Massimo, Lausanne. Spori Jacques, Epalinges. Uebelhardt Patrick, Lausanne. M^{lles} Beboix Sylviane, Renens. Duperrex Simone, Lausanne. Hess Jasmine, Renens. Marfurt Marjorie, Lausanne. Noël Isabelle, Lausanne. Pache Anita, Epalinges. Pauchard Catherine, Cheseaux. Peier Marguerite, Penthaz. Pitton Marie-Christine, Lausanne. Roggo Hélène, Prilly. Sallis Véronique, Lausanne. Vaucher Murielle, Villars-St-Croix.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

M^{lle} Barbaz Brigitte, Renens. M^{me} Bayard-Piccot Mirose, Nyon. M^{lles} Denogent Christine, Prangins. Etter Marie-Claire, Lutry. Fazan Anne-Lise, Gimel. Fehlbaum Martine, Morges. Fitting Brigitte, Préverenges. Golay Annie, Lausanne. Luchinger Béatrice, Renens. Magnin Anne, Montricher. Moret Françoise, Aigle. Paltani Nicole, Borex. Vionnet Corinne, Vallorbe. Zuger Mirella, Renens.

Maîtresses pour les classes d'économie familiale

M^{lle} Albin Nicole, Lausanne. M^{me} Droz-Lambelet Christine, Lausanne. M^{lles} Isoz Michèle, Genève. Maeder Sylvie, Villarzel. Paccaud Magali, Lausanne. Pittet Daisy, Villy-sur-Ollon. Walser Denise, Lausanne.

Maîtresses pour l'enseignement des travaux à l'aiguille

M^{lles} Borboen Anne-Lise, Gland. Chopard Marie-Claude, Nyon. Collomb Reynold, Orbe. Marguet Nicole, Lausanne. Ruchet Dominique, Villeneuve. Sumi Anne-Erika, La Conversion.

Classes de formation pédagogique (Lausanne)

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs Angeretti Alberto, Lausanne. Baatard Jean-Marc, Lausanne. Bach Laurence, Lausanne. Barbay Yvan, Féchy. Berruex Catherine, Les Moulins. Besse Françoise, Lausanne. Bigler Jean-Marc, Aigle. Blanc Christine, Lonay. Brandenburger Marie-José, Clarens. Chappuis Nina Sylviane, Grandvaux. Chenuz Pierre, Renens. Comte-Mange Fabienne, Nyon. Corbaz Christine, Romanel. Cossy Lise, Lausanne. Croisier Yves, Lausanne. Curtet Sylvie, Echichens. De Bluts Nadia, Le Mont. Debonnaire Marie-Madeleine, Lausanne. Duboux Michel, Prilly. Duboux Patricia, Lausanne. Dufour Patrick, Rivaz. Duport-Stoudmann Anne-Marie, Lausanne. Emery François, Cheseaux. Fontannaz Raymonde, Morges. Gallay Eric, Mont-sur-Rolle. Gander Hélène, Lausanne. Goumaz Janine, Pizy. Grellet-Rastorfer Anne-Lise, Lausanne. Herren Yves, Bussigny. Hürst Jean-François, La Tour-de-Peilz. Ischi Nicole, Renens. Jacot Dominique-Christine, Vevey. Jan Eric, Verschez-les-Blanc. Jeanrichard Viviane, St-Légier. Joder Christine, Lavigny. Kessi Karine, Vevey. Kraege Catherine, Renens. Laedermann Danièle, Lausanne. Lasserre Marie-Claire, Lausanne. Lüthi Sonja, Lausanne. Margairaz Francine, Lausanne. Monnier Jacques, Gland. Neyroud Magali, La Tour-de-Peilz. Oberli Francine, Lausanne. Padrun Bernard, Lausanne. Pellissier Jacqueline, Montreux. Pillonel Monique, Pully. Pouly Dominique, Clarens. Presset Jean-Marc, Lausanne. Roch Marie-Christine, Rolle. Rochat Jacques, Lausanne. Roggli Patrice, Renens. Rosset Sylvie, Lausanne. Rouge Isabelle, Pully. Schwaab Gilbert, Lausanne. Stäuble Marie-Christine, Clarens. Strahm-Gaudard Muriel, Lutry. Stucki Patrizia, Lausanne. Trachsel Bernard, Lausanne. Vago Brigitte, Veytaux. Vallon Jean-Denis, Morges.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

M^{lle} Baudat Chantal, Lausanne. M^{me} Biermann-Borgeaud Evelynne, Le Mont. M^{lles} Bühler Rita, Rances. Dauth Nicole, Prilly. Dupuis Marie-Madeleine, Penthaz. Eschbach Sylvie, Romanel. Gardiol Lorraine, Bussigny. Grangier Maryse, Prilly. Légeret Sylvie, Vevey. Pahud Nicole, Bex. Piguet Jane-Lise, Lausanne. Renaud Jacqueline, La Conversion. Robert Jacqueline, Huémoz. Sauvain Francine, Morges. Traiber Marianne, Rolle. Verrey Marie-France, Jouxten.

Pédagogie Freinet

3^e assemblée pédagogique du **GREM**, jeudi 15 septembre, à 17 heures, rue Curtat 18.

Assemblée ouverte à tous.

Ordre du jour :

Prochaine entrevue avec M. Junod, chef du Département ; explications, discussions, revendications.

CESSNOV (Yverdon)

ÉCOLE NORMALE

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Classe 4 P 1

Mesdames, Mesdemoiselles Beranek Catherine, Payerne. Berney Evelyne, l'Abbaye. Borkowsky Josiane, Yverdon. Chambaz Catherine, Denezey. Curchod Pierrette, Montagny. Cuvit Mireille, Eclépens. Delpedro Dominique, Combremont-le-Grand. Duvoisin Christine, Yverdon. Favre Francine, Echallens. Guignard Anne-Marie, L'Orient. Rebeaud Béatrice, Suchy. Rebeaud Béatrice, Yverdon. Ritener Anne-Claude, L'Orient. Rochat Gladys, Les Bioux. Tombez Hélène, Salavaux. Waeber Marie-Hélène, Villars-le-Terroir. Brawand Eliane, Yverdon.

Classe 4 P 2

MM. Bruni Claude, Eclépens. Charles Patrick, Yvonand. Cornaz Philippe, Orbe. Gerber Jean-Marc, Ste-Croix. Lassueur Jacky, Ste-Croix. Olivary Jean-Jacques, Yverdon. Perrinjaquet Philippe, Yverdon. Rapin Olivier, Bonvillars. Renaud Pierre-Alain, Trey. Ryser Jacques, Corcelles-près-Payerne. Tercier Serge, Yverdon. Ullmann Michel, Yverdon.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

Mesdames, Mesdemoiselles Aeschli-mann Marie-Claire, Lausanne. Auberson Joëlle, Ependes. Banderet Loyse, Payerne. Bärtschi Danièle, Corcelles. Bovey Françoise, Montreux. Bussy Evelyne, La Tour-de-Peilz. Cherpillod Cosette, Lausanne. Gauthier Françoise, Lausanne. Genest Doris, Lausanne. Gerster Marguerite, Grandson. Janin Catherine, Lausanne. Lambert Olivia, Lausanne. Megert Erika, Ependes. Pierret Marianne, Yverdon. Rochat Marlyse, Yverdon. Terrin Aline, Yverdon. Velan Catherine, Yverdon. Zumkemi Marlyse, Prilly.

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs Buhler Jean-Jacques, Yverdon. Domeniconi Flavio, Yverdon. Engler Pascal, Oulens-Echallens. Fasel Marie-Christine, Lausanne. Pradervand Sylviane, Yverdon. Strehler Laurent, Penthalaz.

Ecole normale de Montreux

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs Benedetto Patrick, La Tour-de-Peilz. Chessex Pierre-Alain, Roche. Clot Eric, Clarens. Cochard Pierre, Les Monts-de-Corsier. Crausaz Olivier, Vevey. Cuttelod

Jacques, Aigle. Debonnaire Yves, Vevey. Egg Gérald, Clarens. Gavillet Patrick, Vevey. Gertsch Jean-François, Territet. Golaz Patrick, Montreux. Graf Wicky, Montreux. Grob Peter, Caux. Gruaz André, La Tour-de-Peilz. Mayencourt Jean-Maurice, Yverne. Napi Luigi, La Tour-de-Peilz. Neyroud Pascal, La Tour-de-Peilz. Perroud Dick, Attalens. Pittet Michel, Vevey. Salvi Pierre, Montreux. Schwab Ronald, Vevey. Suter Raymond, Bex. Steffen Pierre, Clarens. Tache Claude, Aigle. Zingrich Grégory, Territet. Roschier-Abbet Claude, Aigle. Andrey Patricia, Château-d'Œx. Begert Marianne, Olon. Bongard Fabienne, Blonay. Bornet Marianne, Les Moulins. Budry Marie-Dominique, Montreux. Burgy Monique, Saint-Légier. Cuendet Claire, Vevey. Declarce Catherine, Aigle. Dousse Monique, Veytaux. Félix Chantal, Les Diablerets. Felley Laurence, Saxon. Giamboni Marie-Anne, Aigle. Gyger Marianne, Montreux. Jacot Carine, Baugy-Clarens. Maschio Nicole, Villeneuve. Masson Anne-Dominique, Vevey. Meili Jeanine, Leysin. Morret Antoinette, Clarens. Murly Laurence, Riddes. Nicolier Geneviève, Jongny. Overney Catherine, Vevey. Regez Erika, Villeneuve. Schor Nicole, Vevey. Vander-gooten Chantal, Vevey. Vuadens Michelle, Bex.

Cours 1003 dit des « Vocations tardives »

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs Bolomey Jean-Pierre, Lausanne. Bornoz Georges, Lausanne. Bucher Gérard, Lausanne. Buchmann Christian, Lausanne. Burri Robert, Lausanne. Chaubert Bernard, Le Mont-sur-Lausanne. Cordey Alain, Lausanne. Humair Louis, Lausanne. Knigge Frédy, Renens. Koch Marcel, Lausanne. Nicod Jacques, Prilly. Regnass Jean-Daniel, Renens. Seiler Jean-Pierre, Lausanne. Vonnez Raymond, Lausanne. André Alfred, Denges. Freymond Bertrand, Lausanne. Guignard Philippe, Penthalaz. Lavanchy Claude, Savigny. Linder Bernard, Avenches. Magnenat Georges-André, Renens. Mösching Pierre, Vuarrengel. Regez Robert, Villeneuve. Ruedi Francis, Cheseaux. Schroeter Rémy, Les Cullayes. Bron-Juvet Anne-Lise, Epesses. Chevalley Liliane, Villeneuve. Décosterd Anne-Lise, Lausanne. Küng Adrienne, Granges-Marnand. Hubert-Haupt Myriam, Veyges-sous-Leysin.

ATTENTION ! Nouvelle rédactrice de la rubrique vaudoise : Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé

Maîtres et maîtresses pour les classes de l'enseignement spécialisé

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs Aeschmann Jacqueline, Bex. Amsler Anne, Onex. Barbey Christiane, Villars-Mendraz. Bard Jean, Yverne. Bouyer Pierrette, Morges. Correvon Marianne, Yverdon. Dozot Monique, Romanel. Duvoisin Josiane, St-Prex. Frei Jacqueline, Vevey. Frei Jean, Orbe. Gélard Jacqueline, Lausanne. Grandchamp Annie, Vufflens-le-Château. Jaton Jean-Pierre, Penthalaz. Lasserre Christiane, Chexbres. Lloret Isabelle, Etoy. Middendorp Marianne, Lucens. Mordasini Nicole, Yverdon. Nicolet Georges, Morges. Nicolet Nicole, Epalinges. Paris Claudie, Lausanne. Pasquier Paul, Chamby. Petry Emile, Blonay. Rivette Edith, Monthey. Sautray Francis, L'Isle. Veya Jean-Marie, Belmont-Yverdon. Vodoz Marianne, Epalinges. Widmeier Yvette, Yverdon.

A tous les jeunes collègues qui ont vécu ou qui vont vivre leur première rentrée scolaire en qualité de maîtres, la Société pédagogique vaudoise souhaite la bienvenue dans le corps enseignant ; elle se réjouit de les compter bientôt au nombre de ses membres et de les voir participer à ses activités. En dépit des difficultés inévitables qu'ils auront à surmonter, elle espère que cette profession qu'ils ont librement choisie leur apportera tout au long des ans la joie et les satisfactions qu'ils en espéraient.

Des souhaits tout particuliers vont à celles et ceux qui ont quitté une profession pour se remettre à étudier et qui, au terme de plusieurs années d'un effort soutenu, ont obtenu le brevet, permettant ainsi à une « vocation tardive » de se réaliser.

Aux collègues en général plus âgés qui, sans cesser de tenir une classe, ont suivi avec succès la formation préparant à l'enseignement spécialisé, qui ont donc voulu s'occuper avec compétence d'enfants handicapés soit physiquement soit intellectuellement, la Société pédagogique vaudoise adresse aussi ses félicitations ; elle sera heureuse d'accueillir ceux et celles qui n'en feraient pas encore partie et qui, par une adhésion, voudront affirmer leur appartenance à la grande famille des enseignants. Pour leur bonheur et celui de leurs élèves, qu'ils conservent toujours cette foi dans les possibilités de l'enfant, de tout enfant, qui leur a fait désirer se dévouer aux plus déshérités !

Comité cantonal.

Pour la mi-août

Qu'il est donc difficile de sortir des schèmes d'habitudes ! Jusqu'ici rentrée = septembre. En deça, les vacances — au-delà, l'école. Alors reprendre un 20 août, ça ressemble à quoi ? Et quand encore ce vénérable journal m'oblige, mieux, me contraint à écrire — dernier délai — pour le 15 août...

Je m'essaie à imaginer l'effervescence de l'économat cantonal, les éponges de Dardagny à Genthod, les punaises d'ici en route pour ailleurs, les craies, les brochures en trop et en pas assez qui devraient troubler le sommeil du MP, la sueur au front du concierge (qui devrait être) en train de transporter les derniers pupitres au 3^e étage... Rien à faire, tout cela est inconsistant, invraisemblable.

Parce que les gosses de mon quartier ne sont pas encore de retour, que je ne les ai pas vus traîner dans le préau, que la cloche n'est pas encore rebranchée ; parce que les moissons sont encore debout, parce que dans tel et tel bureau, invariablement quand vous téléphonez, on vous répond que « le responsable est encore en vacances ». Parce que, diable, les habitudes, c'est tenace !

Au fait, quelques-uns, des futés, s'y sont rapidement convertis à la rentrée en août : les grands magasins. A peine retirés les bikinis et autres accessoires de vacances, voici plein les vitrines de sacs, de cartables, de serviettes, trousses, tabliers (qui porte encore des tabliers en classe ?), cahiers et crayons, le tout coloré, bariolé et pas toujours de bon goût. Mais le chaland se laisse prendre. L'art de vendre, ce n'est rien, mais celui de faire acheter ! Flexibilité, adaptabilité, élasticité, que de vertus pratiques met-on en œuvre dans le commerce !

Bonne rentrée à tous, nous aurons encore quelques belles récréations ensoleillées avant les brumes de septembre. Et, qui sait, la rentrée en été, c'est peut-être l'occasion de faire une course d'école en début d'année. Histoire de faire connaissance avec les nouveaux ; ce n'est sûrement pas la plus mauvaise formule.

lu

Finances et... discipline

Au début juillet, 3 collègues du comité se sont infligés le pensum de contrôler la rentrée des cotisations. Une semaine de travail — ni plus ni moins — pour établir et envoyer environ 300 (trois cents) rappels à des membres SPG qui n'ont pas encore réglé leurs cotisations 76-77, 75-76 et quelques-uns qui ont un retard de trois ans dans leurs paiements.

Il faut donc rappeler une fois de plus que les cotisations SPG sont payables et dues dès l'assemblée administrative annuelle. C'est donc généralement depuis mai que vous pouvez régler vos cotisations pour l'année scolaire à venir. Il est bien entendu que les rappels que nous avons du envoyer ne concernent que les années échues et non pas l'exercice courant : 77-78.

Renseignement pris auprès d'autres sections SPR, il semble bien qu'ailleurs on prenne en remboursement les cotisations qui ne sont pas réglées en janvier de l'année scolaire. Bien que ce procédé ne soit peut-être pas très sympathique nous envisageons sérieusement d'y recourir dès janvier 78 pour les cotisations 77-78 qui n'auront pas été versées à cette date.

En aucun cas nous ne sommes disposés à rééditer l'expérience de cette année. Si nous donnons volontiers du temps à la SPG, même sur nos vacances, c'est pour qu'il soit employé à des tâches plus importantes que celle de secouer la négligence de nos membres. Un effort et un bulletin vert. D'avance merci.

Pour le comité : lu

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Neuchâtel

Comité central

Le Comité central du SAE-SPN s'est réuni à deux reprises dans le courant du mois de juin et s'est penché sur plusieurs problèmes importants.

Tout d'abord une lettre du DIP en réponse à notre demande de rétablissement des allocations de renchérissement nous déclare que la situation nous ayant été expliquée, nous devons être d'accord avec les autorités. Le CC a été profondément déçu par cette fin de non-recevoir et se propose de chercher des moyens plus adéquats pour obtenir satisfaction.

Le CC prendra contact, dès la rentrée, avec toutes les associations de fonctionnaires du canton afin d'étudier avec elles un programme commun de revendications.

Le lundi 13 juin, la commission pour

la parité des salaires hommes-femmes a tenu sa première séance. M^{me} Hélène Guillaume en assumera la présidence.

A plusieurs reprises, le CC est intervenu auprès du DIP au sujet de la non-ouverture ou de la fermeture de classes pour l'année scolaire 77-78. Dans un cas au moins nous avons obtenu satisfaction, grâce à la fermeté des autorités communales, il faut le souligner.

Proposition de la section de Neuchâtel

Un article émanant de la Commission pédagogique sera publié prochainement dans ces colonnes. Le CC déplore les mal-adresses qui ont été commises de part et d'autre. Il n'y a eu aucune mauvaise volonté délibérée dans cette affaire et la CP déposera un rapport cet automne.

M. T.

Commission pédagogique

Proposition de la section de Neuchâtel

Lors de la dernière assemblée générale du SAE-SPN, M. Massard, rapporteur de la proposition de la section de Neuchâtel, reprocha à la CP de ne pas avoir fourni un rapport à ce sujet.

Or la CP n'avait pas été chargée officiellement de traiter cette proposition, la procédure n'ayant pas été respectée. Cette proposition lui étant parvenue d'une manière tout à fait officieuse, la CP en avait

cependant pris connaissance, discuté, mais ne se sentait pas en devoir de fournir un rapport. Elle avait toutefois publié l'article concernant le vocabulaire de 4^e année (« Educateur » N° 14) qu'elle pensait particulièrement concerné dans cette proposition. Lors de la dernière assemblée générale, la CP a été officiellement mandatée par le CC et fournira un rapport en automne.

G. Tüller.

Education routière

Examens pour cyclistes

Depuis quelques années, la brigade d'éducation routière organise au printemps des examens pour cyclistes destinés à tous les élèves de première année secondaire.

Voici les résultats de cette année, qui nous ont été communiqués par le secrétaire de la commission cantonale d'éducation routière, M. François Bourquin.

Nombre d'élèves ayant participé aux épreuves : 2430 ; certificats délivrés (examen réussi) : 2066 ; médailles délivrées (élèves brillants) : 265.

Quelques élèves se sont particulière-

ment distingués au cours de ces épreuves, il s'agit de : Fahrni Clovis, ESRN Pe-seux. Mollia Eliane, ESRN. Fluck Cédric, CESCOLE. Wiget Anne-Sophie, ESRN. Ducommun Patricia, Brot-Dessus. Droz Caroline, ESCF. Jeanneret Christian, Brot-Dessus. Wyss Nathalie, ESCF. Jacques Denis, ESRN. Bringolf Natalie, ESCF. Matthey Valérie, ESRN. Girardin Véronique, ESCF. Ponzo Halo, ESRN. Girardier Alain, ESCF. Debrot Dominique.

Nos félicitations à ces jeunes qui ont tous obtenu 99 ou 100 points aux examens.

M. T.

Groupe d'informateurs en matière de drogue

Pour remédier à certaines carences dans la prévention en matière de toxicomanie, le DIP a constitué une équipe d'animateurs dont la formation a été confiée au Dr et à M^{me} Pierre-Alain Porchet. Leur rôle consistera à donner une information dans les écoles ou autres milieux, à tout groupe de jeunes ou d'adultes intéressés par ces problèmes.

L'information est envisagée dans une optique éducative donnant une large part à des thèmes de réflexion sur des problèmes liés à la toxicomanie. Ce travail se réalisera de préférence par petits grou-

pes, de manière à établir un contact direct permettant la discussion et répondant aux préoccupations personnelles de chacun.

On sollicitera le concours des informateurs en adressant les demandes à : Groupe information drogue du DIP, Ecluse 57, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 24 12 47.

On pourra également obtenir des informations en téléphonant au numéro (038) 24 76 69 le mercredi de 10 h. à 12 h. et le vendredi de 16 h. à 19 h.

Extraits d'une circulaire du DIP.

Recrutement...

En deux ans, près de cinquante nouveaux membres du SAE-SPN ont été « enregistrés » pour le district de Neuchâtel... sans que l'effectif augmente très sensiblement. Retraite, cessation d'activité, promotion vers d'autres horizons ne cessent de clarifier les rangs d'un syndicat.

Ces nouveaux membres sont pour la plupart relativement jeunes mais... devons-nous attendre qu'ils soient bien installés dans la profession, que leurs visages nous soient familiers pour les inviter à nous rejoindre ?

Nous avons pu nous exprimer à l'EN cantonale. De plusieurs discussions que j'ai pu avoir avec ces « tout nouveaux » collègues après leur sortie de l'EN, ces derniers nous « attaquaient » lors de ces rencontres et observaient soigneusement nos « réactions » avant de choisir l'une ou l'autre des deux possibilités puisque Neuchâtel est le seul canton romand si... riche dans ce domaine !

Il faut croire que nos réactions n'ont convaincu que peu de monde. Peut-être nos « réponses » n'étaient-elles pas assez « fermes » du point de vue politique. Mais le SAE-SPN n'a pas d'ambition politique. Il ne peut bénéficier d'une certaine auréole... rougeoyante bien que Neuchâtel soit de nouveau une exception : les statuts de l'USS ou de la VPOD sont absolument neutres politiquement. Et le SNEPP-VPOD certainement aussi dans son ensemble. Mais — je ne fais que rapporter des impressions ressenties au cours de ces rencontres — nous passerions pour d'aimables collègues, gentiment réactionnaires, très satisfaits de leur état, et très traditionalistes. En un mot pas sérieux...

OUAIS. La querelle des anciens et des modernes existe de façon permanente au cours de l'histoire... Mais sommes-nous vraiment si « anciens » ? Peut-on qualifier d'immobilisme le fait que nous ne pouvons pas toujours « oublier » l'expé-

rience de nos collègues plus âgés ? Nous sommes un syndicat « ancien » parce que beaucoup de nos membres sont inscrits depuis trente, quarante ans à notre association. Et leur avis vaut celui des plus jeunes. Nous ne pouvons croire qu'il y ait un syndicat pour les débutants et un pour les... « croulants ». Il est possible que nous ayons donné cette impression. Mais n'est-ce pas quelque peu « jeune » de se laisser aller à classer si promptement les gens...

A la veille des vacances, le CC a décidé d'offrir aux Normaliens de deuxième année l'abonnement à l'« Educateur » jusqu'à la fin de l'année. Ceux qui se donneront la peine de lire attentivement cette documentation réaliseront peut-être que les six mille cinq cents instituteurs romands de la SPR ne sont pas si... séniles. J'espère que l'abonnement commence déjà avec le numéro 24 !

J.-P. Buri.

Charge et décharge...

Genève bénéficie d'une présidente SPG à plein temps. La SPR s'est donné un président à plein temps. Neuchâtel a offert deux périodes de décharge hebdomadaire à son président central SAE-SPN.

Deux points de vue peuvent être envisagés à ce propos : cette décharge est destinée à favoriser l'accomplissement des travaux multiples qui constituent la charge de président d'un « syndicat pas comme les autres » (chaque collègue constituant à d'idées, d'opinions, de conceptions bien définies et rarement exprimées), destinée à lui faciliter ses déplacements fréquents dans les collèges **au moment** où ses collègues s'y trouvent (travail de recrutement et d'information essentiellement), lui permet d'assister à des réunions, à des séances de commissions sans avoir à se préoccuper d'être remplacé, lui donner un temps de réflexion avant de rédiger, de compiler, de lire, de résumer, de chercher des délégués pour une nouvelle commission, sous-commission cantonale ou romande.

Ou bien cette décharge est vraiment... une décharge. Une compensation **modeste** aux heures innombrables passées au service des autres, aux soirées de comité, aux heures de déplacements vers Genève, Lausanne ou le Valais. Cette décharge devient une lucarne, un moment privilégié.

La rentrée. Une nouvelle année scolaire. Une nouvelle période syndicale. La question est posée aux sections du SAE-SPN : accorderont-elles une décharge de deux périodes mensuelles aux présidents de section ?

Evidemment un certain ordre devrait être mis dans nos sections, du moins une certaine harmonisation réalisée : certains présidents touchent une indemnité annuelle forfaitaire pour leur fonction. D'autres rien. Certains ont une somme de travail assez considérable à accomplir, d'autres moins. Certes l'autonomie des sections doit être préservée au maximum mais certaines inégalités doivent être atténuées afin d'augmenter l'efficacité de notre syndicat.

Deux périodes par mois. Telle est la proposition du Comité central. Il s'agit bien sûr d'une mesure « symbolique ». Et un symbole ne peut donner plus que ce qu'il est ! Un président de section dans le coup n'a plus de « vrai » mercredi après-midi. Ni de samedi. Il ne peut se contenter de « régionaliser » il doit participer sur le plan cantonal voire romand s'il veut vraiment connaître ce qui doit être connu. Deux périodes par mois ! Difficile à planifier... Neuf après-midi annuellement pour s'organiser. Pour mettre au point des rencontres « propagandistes » dans les collèges ou à l'Ecole normale. (Une seule de ces rencontres a permis de convaincre plus de collègues que l'envoi de cinquante mini-dossiers solidement étoffés.)

Nous félicitons tout particulièrement ces nouveaux collègues qui ont adhéré à notre syndicat à la veille des « grandes vacances » en acceptant de lire notre documentation et en nous accordant leur confiance. Il s'agit de Fernande Chapelle, Marianne Borel, Marie-Claude Fovanna, Josette Guyot, Anne-Marie Rollier ainsi que Michel Sansonnens, Roland Jacot-Descombes, Raymond Landry, John-André Reymond et Lucienne Walther.

Toutefois les contacts personnels, les rencontres à la salle des maîtres permettent d'avancer plus rapidement encore. Et cela demande beaucoup de temps.

Qui paiera ? Six présidents. Six fois dix-huit périodes. Je vois mal une petite section supporter sa part (environ Fr. 600.—) annuelle avec la modeste ristourne accordée par le CC. La cotisation SPR va augmenter : il faudra bien trouver la somme qui équivaut au traitement le plus élevé de l'instituteur romand. (Que l'instituteur neuchâtelois est « loin » de cette somme !) Une réadaptation réaliste de la cotisation SAE-SPN est inévitable. Nos collègues du SNEPP-VPOD acceptent une participation financière nettement plus lourde pour une efficacité professionnelle aux plans romands et helvétiques dont il n'a pas été prouvé qu'elle dépasse celle de la SPR et de la KOSLO.

Mieux répartir les fonctions ? Distribuer plus largement les diverses tâches ? Mais alors que de démarches téléphoniques ou écrites, que de manœuvres coordi-

natives... A moins de disposer d'un comité très localisé géographiquement et d'accord de consacrer beaucoup de temps à cette activité syndicale. Pour le district de Neuchâtel, le comité est élargi géographiquement puisqu'il « va » de Bôle à Marin en passant par Neuchâtel et Saint-Blaise ! Il est très représentatif parce que primaire, préprofessionnel et maîtres spéciaux et réparti dans sept à huit collèges. Dans toute société telle que la nôtre, on attend souvent que le président « bouge », tire, anime, convoque, soit au courant de tout ce qui se passe. Le travail administratif pourrait être réalisé par une équipe président-secrétaire. Est-ce réalisable au niveau district ? Allons-nous multiplier les secrétaires, sous-secrétaires et suivre l'exemple d'en-haut ? Que d'aspects à envisager, que de sujets de discussions pour de prochaines assemblées géné-

rales... Nous nous souhaitons d'avance bien du plaisir !

L'idée de décharge ne doit cependant pas être enterrée. Elle peut être adaptée aux conditions locales, aux besoins réels des sections. Les cotisations pourraient être différenciées et devenir « progressives », chaque section pourrait être invitée à préparer un budget en plus d'une simple présentation annuelle des comptes... (pauvres caissiers !)

J'écris ces quelques lignes bercé par les vagues méditerranéennes sous un ciel désespérément bleu de juillet. Mais un membre du SAE-SPN peut-il vraiment « oublier » son « état » lorsqu'un collègue vaudois relit des « Educateurs » en retard et vient l'interpeller en toute amitié, sur le sable ? Bonne reprise.

J.-P. Burri.



Semaine de l'éducation permanente

du 14 au 19 novembre 1977

L'« Educateur » n° 22 du 17 juin dernier, dans ses pages neuchâteloises, attire l'attention du lecteur par sa pancarte « Exposition ». Cette manifestation prévue a été discutée par la Commission EP/SPN le 31 mai dernier chez notre collègue Gabriel Ruedin. Nous y avons, entre autres, salué M^{me} S. Humbert représentant le SNEPP, invitée, et qui s'est jointe à notre groupe de sa propre initiative.

La discussion menée autour de l'organisation de cette semaine fut nourrie d'une quantité d'idées tour à tour développées, modifiées, nuancées et arrêtées selon l'opportunité des choix quant aux lieux et au moment. Ainsi, d'une quinzaine notre manifestation est devenue une semaine elle aura probablement lieu à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers. Elle sera organisée sous des formes différentes selon les endroits et, outre l'exposition déjà annoncée, il est prévu, comme animation, un film, une conférence et éventuellement une partie

musicale dont le contenu reste à définir.

Rappelons que l'exposition sera faite d'œuvres du corps enseignant neuchâtelois : peintures, photos, sculptures, poterie, émaux, tapisseries, batiks, etc., et que tous les maîtres peuvent, même en toute modestie, s'inscrire pour participer à l'exposition. Il est vrai que la fin de l'année scolaire voit chez certains une baisse de l'enthousiasme mais on peut aussi se dire que la période de juillet-août sera propice à une gestation de l'énergie créatrice !

La Commission EP/SPN est formée de son président, Gabriel Ruedin, Fontaines et de J.-P. Bornand, J.-P. Burri, M^{me} S. Humbert, représentant le SNEPP, M. Jaquet, D. Reichenbach, M^{me} R. Rège, H. Zill. Les maîtres intéressés par la manifestation de novembre prochain peuvent dès à présent se mettre en rapport avec les membres de la Commission ; ce sera déjà une indication utile, sinon encourageante pour la suite de leur travail !

H. Zill.

VALLÉE DE JOUX - 1341 L'ORIENT

POUR VOTRE COURSE ANNUELLE nous vous offrons un DORTOIR DE 30 PLACES + grande salle. Tout confort. Prix avantageux.

Renseignements auprès de l'administration du village, tél. (021) 85 57 05.

Assemblée générale du SAE-SPN

Salle de spectacles de Boudry, le 11 mai 1977

Salutations

Le président de l'AG salue la présence de M^{me} Anne Dupuis, président de la commune de Boudry, M. J.-J. Maspéro, président de la SPR et MM. Denis Perrenoud et Pierre Bernard, représentants de la SPG. Il souhaite la bienvenue à nos collègues jardinières d'enfants et maîtres secondaires qui participent pour la première fois de plein droit à une AG.

Au nom des collègues romands, M. J.-J. Maspéro adresse quelques mots à l'assemblée disant en substance que le choix de Boudry, comme lieu de la présente assemblée l'incite plus que jamais à parler d'une éventuelle syndicalisation de la SPR, puisqu'elle est la localité de résidence du président de la Commission « Orientation nouvelle » de la SPR. Ce même jour, le président Maspéro ira en Valais pour parler du même sujet, puis viendra le tour des Vaudois et des Genevois. Votre syndicat, dira-t-il encore, a fait le saut et a trouvé les ressources nécessaires pour joindre la vocation syndicale aux qualités qui sont celles d'une société pédagogique. Il regrette l'absence de M. Jean John, membre du SAE-SPN et récemment nommé président de la Koslo, à qui il aurait aimé réitérer ses félicitations. Votre syndicat comporte des membres éminents de la SPR, parmi lesquels il faut citer M^{lle} H. Jeanneret dont la grande clarté d'esprit est appréciée et qui présidera l'AD de la SPR, M. G. Bouquet, président de votre assemblée et membre du CC de la SPR ainsi que M. J.-P. Burry et Yves Demarta qui sont notre conscience syndicale au sein du CC de la SPR.

Modifications à l'ordre du jour :

J.-J. Bolle demande à l'AG d'accepter les modifications suivantes à l'OJ.

a) Points 5, ajouter: adoption des comptes.

b) Point 10, ajouter : propositions du CC.

c) Point 11, ajouter un points 11 bis :

« Communication du président de la Commission d'éducation permanente », M. G. Ruedin.

1. Le procès-verbal de l'AG du 19 mai 1976 est adopté sans que la lecture en soit demandée.

2. Rapport de gestion du CC :

Hormis la traduction du titre latin et sa prononciation qui semblent faire problème, le point 1 ne suscite aucun commentaire.

Il en va de même des points suivants dont ni le titre ni le contenu ne sont l'objet de discussion jusqu'au point 2-3-3 où M^{me} J. Corthésy, jardinière d'enfants, relève que le terme « danger » est trop fort et mal approprié pour qualifier les éventuelles divergences entre enseignants de degrés ou de formations différents.

G. Bouquet rétorque que le CC n'a pas voulu esquiver les difficultés d'une telle cohabitation.

M^{me} Corthésy, puis M^{me} Schenk relèvent qu'un syndicat qui se veut « avant-gardiste » ne doit pas être trop traditionaliste et demandent que la phrase « attachés à certaines traditions » soit supprimée.

G. Bouquet dit qu'il est difficile, en quelques minutes, de faire tout un cours sur la valeur de la tradition mais qu'il est évident qu'on ne construit pas l'avenir sur des nuages, mais sur certaines valeurs qui ont leur base dans le passé. Les moyens que le syndicalisme nous donnera permettront de construire l'avenir, mais, ajoute-t-il, du syndicalisme il y en a eu à la SPN, avant la lettre.

La majorité refuse d'entrer dans les vues de M^{me} Schenk, seules 54 personnes acceptent de supprimer le passage incriminé.

Le point 3 n'appelle aucun commentaire.

Au point 4, M^{lle} Sylvia Henri demande que l'assemblée s'exprime à nouveau sur les duos, et demande la suppression du passage y afférent.

G. Bouquet déclare que le CC a consulté toutes les sections et qu'une nette majorité s'est dégagée contre les duos d'enseignants. Mais, remarque-t-il, ce qui est grave, c'est que le DIP passant par-dessus l'avis de notre syndicat et de la majorité des communes ait quand même réalisé les duos. Nous n'admettons pas que l'on puisse faire fi d'une position de notre syndicat. M. Sansonnens fait remarquer qu'un tel vote va à l'encontre de nos intérêts et M. J.-A. Girard dit qu'il admet bien que des critiques puissent être faites à propos d'un tel rapport mais que nous sommes en train de faire fausse route en amendant quelque chose qui appartient à un vécu et M. Huguenin, dans le même sens, fait remarquer qu'un rapport de gestion est une manière de procès-verbal de l'année écoulée, on peut regretter certaines choses mais on n'y peut rien changer. Quant à M. Houriet, il démontre que l'AG réunie pour la première fois en tant que législatif n'a rien à craindre de prendre sa propre température et qu'il

faut accepter un éventuel changement d'opinion.

L'amendement mis au vote est repoussé à la majorité, seules 5 voix acceptent la suppression du paragraphe sur les duos.

A l'article 5-5 M. J.-L. Virgilio pense que ce n'est pas la revalorisation de la note d'allemand et encore moins la suppression d'une heure de géographie au profit de l'allemand qui revaloriseront l'enseignement de cette branche mais bien des méthodes mieux adaptées. A ce propos, M. Daniel Thommen aimerait savoir pourquoi le CC a fait des propositions au DIP sans en référer aux sections.

G. Bouquet démontre que pour de nombreux élèves de section P, la méconnaissance partielle ou quasi totale de l'allemand est un handicap lors de l'apprentissage. Dès lors qu'on se met à douter de la valeur d'une note d'allemand, pourquoi ne pas mettre en doute celle de mathématique ou de français ? Si la note d'allemand est prise en considération au même titre que dans d'autres matières, l'allemand sera davantage pris en considération par l'élève et ses parents.

Le soussigné insiste sur le côté transitoire des mesures demandées au DIP, le CC étant conscient qu'un changement de méthodes est nécessaire, méthodes mieux adaptées à la pratique, mais ces méthodes sont en train d'être mises sur pied par CIRCE et il s'agissait de faire, dans l'immédiat, en sorte que les élèves de section P soient moins handicapés dans leur apprentissage.

Raisons pour lesquelles, ajoute G. Bouquet, la tâche du CC, qui par ailleurs est formé de délégués de chaque section, susceptibles d'informer celles-ci, est de faire adopter au plus vite des mesures propres à pallier ce handicap.

Au point 9, M. Weber demande quels sont les frais de la dernière campagne de propagande auprès des Normaliens.

G. Bouquet dit qu'à mesure que les années passent, nous souffrons de sentir le CE divisé entre plusieurs associations et de constater que les Normaliens font de la surenchère et ont tendance à demander trop de leur association. Il faut inciter nos collègues jeunes et moins jeunes à travailler dans nos syndicats non pour obtenir forcément quelque chose mais pour y apporter le meilleur d'eux-mêmes. Quant au résultat des séances de propagande, G. Bouquet se dit incapable d'en mesurer la portée. Le rapport de gestion du CC mis aux voix est approuvé par la majorité, 3 voix n'acceptent pas le rapport.

Une nouvelle entorse à l'Ordre du jour sera faite en faveur de M. F. Houriet qui devra s'absenter en cours de matinée.

Le rapport de la Commission financière est pris tout de suite après le rapport de gestion du CC (point 11 de l'Oj).

La Commission financière a eu deux tâches principales : s'occuper de l'assurance-chômage et de la situation financière des enseignants neuchâtelois.

Avant que des mesures définitives ne soient prises, il y avait un intérêt financier certain à adhérer à une caisse de chômage plutôt qu'à une autre. Après étude, le choix s'est porté sur l'assurance paritaire interprofessionnelle dont les cotisations étaient moins élevées que celles de ses concurrents et notamment celles de la Caisse cantonale de chômage. Par la suite, nous avons été contraints d'adhérer à la Caisse cantonale mais les mesures transitoires qui ont duré 9 mois auraient pu être prolongées plus longtemps.

La situation financière des enseignants de notre canton n'est guère brillante puisque le salaire des enseignants neuchâtelois est de 1000 fr. par mois inférieur à la moyenne suisse et de 2000 fr. inférieur aux salaires versés par certains cantons. De plus, diverses mesures, dont la suppression de la prime de fidélité ont encore contribué à aggraver la situation.

Si effectivement une certaine récession a été constatée, celle-là a été fortement exagérée, et cette crise ne justifie nullement les piètres salaires versés aux enseignants neuchâtelois. On a pu constater en effet que d'importants dividendes ont été versés dans notre canton, que nombre d'industries sont en expansion, même dans l'industrie horlogère pourtant réputée particulièrement touchée par la crise. Les rentrées fiscales de 1976 sont supérieures à celles de 1974 et une amélioration de 18 millions avouée bien que l'Etat ait consolidé sa dette.

Nous pouvons estimer que **les enseignants mettent à disposition de la communauté un service qui a une valeur** déterminée par un certain nombre d'étalons dont les salaires des collègues d'autres cantons sont la référence.

Ou bien nous pensons que nous avons une mission sociale à remplir et donc que nous sommes taillables et corvéables à merci.

Il suffit que par un phénomène synarchique, quelques éminences grises interviennent pour qu'une indexation des salaires votée par le Grand Conseil et approuvée par le Conseil d'Etat soit reportée de 3 mois.

Il est nécessaire de réagir, nous ne pouvons pas être plus longtemps les dindons de la farce, il est nécessaire que tous les collègues appuient les revendications de nos responsables et se fassent les propagateurs de nos revendications. Il est nécessaire que nos collègues pensent aux moyens propres à faire triompher notre cause. Le collègue Philippekin évoque la possibilité non expressément prévue dans nos statuts de faire grève pour appuyer

nos revendications. Il ne faut pas avoir peur des mots, moins encore de la chose, dira-t-il encore, lorsqu'il s'agit de défendre des intérêts qui, paraît-il, sont légitimes.

G. Bouquet rétorque que dans toute société il faut pratiquer la politique de ses moyens. Il faut savoir si notre syndicat est capable d'utiliser ce moyen. Par ailleurs, des moyens moins énergiques ont donné parfois des résultats et les négociations doit être employée, réservant la grève comme ultime argument.

Point 3 de l'OJ : Déclaration d'intention du CC

M. Dubois fait une remarque d'ordre général sur la déclaration d'intention du CC : Notre vieille SPN s'est dépoussiérée, cependant, il serait bon que nous élargissions le cadre de nos préoccupations, nous inquiétant en particulier de ceux parmi les travailleurs dont les tâches sont proches des nôtres, éducateurs des Perce-Neige, personnel hospitalier, etc. M. Sansonnens conteste le libellé du point 6 de la déclaration d'intention, disant qu'une formation universitaire ne semble pas adéquate et d'autant pour des gens dont le salaire est dévalorisé et M. Garin d'abonder dans le sens de l'orateur précédent, dit qu'en tant qu'universitaire, il se sent plus loin de ses élèves qu'au temps où il était instituteur.

M. J. F. Künzi répond que le titre d'instituteur doit être revalorisé et sa formation « reconnue », considérée, à l'instar de celui d'un titre universitaire. M^{me} Corthésy, au nom des jardinières d'enfants, fait remarquer que le mot « enseignante » est plus adéquat que le mot « institutrice » dans le passage concernant l'abolition des discriminations faites à l'égard des femmes mariées (point 2).

M^{me} Schenk demande quelle valeur de l'enseignement primaire le CC entend-il défendre (point 4).

J.-F. Künzi : Nous pensons que la valeur de l'enseignement primaire mérite d'être défendue vis-à-vis de l'extérieur et que cet enseignement doit être adapté de mieux en mieux aux élèves, mais nous n'avons pas d'opinion toute faite à ce sujet.

M^{lle} Balmer souhaite que l'on se préoccupe davantage des conditions de travail des enseignants dans certaines communes où ils subissent des pressions intolérables. G. Bouquet rassure l'interlocutrice en lui affirmant que c'est toute la condition de l'enseignant que le CC entend défendre, même si certains aspects ne sont pas mentionnés au point 2.

M. G. Ruedin revient sur le point 6 et affirme que c'est l'un des desiderata du Congrès SPR de Genève d'avoir mis l'ac-

cent sur la nécessité d'une formation de **niveau** universitaire pour l'enseignant primaire.

L'AG décide à la majorité de ne pas supprimer la mention « formation universitaire » du texte de la déclaration d'intention.

La section de Neuchâtel demande que soit ajouté au point 2 « Le SAE-SPN revendiquera la liberté de domicile pour tous les enseignants ». Cet amendement est accepté à la majorité absolue.

M^{me} Papetti demande que « le SAE-SPN n'accepte pas le statut d'engagement et qu'il intervienne vigoureusement afin de défendre le droit au travail de chaque enseignant sans discrimination ».

Cet article n° 10 est accepté à la majorité absolue et ajouté à la déclaration.

M^{me} Eliane Schertenleib : propose le libellé suivant de l'article 6 amendé : « que la formation de l'instituteur soit reconnue comme équivalente à la formation universitaire ».

L'amendement est accepté à la majorité.

M. Dubois propose un point 11 qu'il défend en disant que le moment est venu d'élaborer un syndicalisme enseignant combatif, non fermé sur lui-même, lié aux autres travailleurs : « Le SAE-SPN établira des contacts avec les autres catégories de fonctionnaires en vue de revendications communes, la solidarité ne pouvant que garantir une capacité de riposte et une efficacité revendicative ».

Puis la déclaration d'intention du CC amendée est mise aux voix. La majorité accepte la déclaration, 10 voix refusent la déclaration.

Dès 10 h. 30, M. Jean-René Bory, historien, fit une conférence remarquable sur le thème : « L'Histoire en 1977, utilité ou futilité ? »

Les points 4 et suivants de l'OJ furent repris l'après-midi dès 13 h. 30.

Point 4 de l'OJ : Présentation des comptes

Les comptes ne font l'objet d'aucun commentaire. M^{lle} Sylviane Henri demande en quoi consistent les « subventions » mentionnées dans les sorties. Jean Huguenin cite diverses œuvres auxquelles le SAE-SPN verse de modestes subsides : « Auberge de jeunesse », « Crapaud à lunettes », « Faïtière de la protection de la nature », etc.

M. F. Houriet propose que l'Etat de Neuchâtel figure dorénavant parmi les bénéficiaires de ces subsides pour une somme d'au moins 100 fr., chacun ayant le droit d'avoir ses pauvres !

Point 5 de l'OJ : Rapport des vérificateurs de comptes

M^{me} Meyer, au nom des vérificateurs de comptes, M^{mes} Meyer et Chapatte du Locle, reconnaît les comptes exacts, en donne décharge à l'administrateur-caissier avec remerciements.

Les comptes sont alors acceptés à la majorité absolue.

Point 6 de l'OJ : Présentation du budget pour 1977, fixation du montant des cotisations

Le budget n'appelle aucun commentaire du caissier, si ce n'est qu'il fait remarquer un déficit probable de 3500 fr. Cependant, les cotisations n'auront pas besoin d'être augmentées vu la situation très saine du capital.

L'AG décide à la majorité de ne pas modifier le montant des cotisations et accepte le budget pour l'année 1977.

Point 7 de l'OJ : Nomination des vérificateurs de comptes

Le CC propose statutairement trois vérificateurs : M^{mes} Angèle Chapatte et Marie-Louise Meyer qui fonctionneront durant une période de 2 ans et M. Roger Aellen qui, lui, assumera sa tâche durant 4 ans. Il n'y a pas de contre-propositions et les vérificateurs sus-mentionnés sont nommés.

Point 8 de l'OJ : Nomination des délégués du SAE-SPN à l'AG de la SPR

Sept délégués et trois suppléants doivent être nommés. Sur proposition des sections, sont présentés comme candidats :

Délégués : MM. Pierre Aeschlimann, Val-de-Travers ; Jules-Auguste Girard, Val-de-Ruz ; Alain Thiébaud, Neuchâtel ; Claudine Schenk, La Chaux-de-Fonds ; Jean Huguenin, Le Locle ; Eric Huguenin, Neuchâtel ; Georges-André Monnier, Boudry.

Suppléants : M^{mes} José Wetzler ; Marlene Erard ; Josiane Mauron.

Aucune contre-proposition n'étant faite, les candidats et leurs suppléants sont élus à la majorité absolue.

Point 9 de l'OJ : Propositions individuelles

Une proposition de la section de Neuchâtel rédigée sur 2 pages multicopiées, adressée au CC le 31 janvier 1977, est présentée par M. Massard. Elle vise à « maintenir la qualité de l'enseignement, à éviter que les élèves ne soient des cobayes, à éviter des recyclages polydisciplinaires pour les enseignants, etc. »

Après maintes discussions sur l'opportunité d'entrer en matière sur la proposition de Neuchâtel, l'assemblée décide que les problèmes soulevés par les propositions de Neuchâtel ne peuvent être traités en séance de l'AG et méritent une étude approfondie qui sera confiée à la Commission pédagogique, à laquelle sera adjoint l'instigateur de la proposition, M. Massard.

Il fait tout d'abord remarquer que toutes les sections sont représentées à l'EPSPN sauf la section du Locle. Des discussions ont été engagées sur le recyclage, au cours desquelles des notes ont été prises et collationnées et un programme de travail a été établi.

Des affiches composées par la commission ont contribué à informer les membres de chaque collège sur les buts poursuivis par la commission. Des cours et des séminaires ont été préparés et figureront, sous réserve de l'approbation du DIP, dans la liste des cours de l'année prochaine. Une collaboration avec le SNEPP-VPOD dans le domaine pédagogique est amorcée.

Une quinzaine de l'Education permanente aura lieu du 14 au 26 novembre 1977.

Point 10 de l'OJ : Communications du CC

G. Bouquet annonce que le 4 juin sera nommé le président à plein temps de la SPR. Une candidature unique, celle de l'actuel président de la SPR, M. J.-J. Maspéro, réduit à une simple formalité une élection incontestée.

Cette désignation, dira G. Bouquet, va donner à la SPR une nouvelle vigueur.

Une AG extraordinaire, le 18 octobre 1977 est prévue. Elle aura pour objet le mandat du SAE-SPN à ses délégués à l'AD de la SPR ayant à décider de l'orientation nouvelle de la SPR.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le Comité central de notre syndicat s'est abstenu d'adresser des invitations officielles aux représentants du DIP. Considérant que l'AG dans sa nouvelle formule est revêtue de tous les pouvoirs législatifs de l'ancienne AD de la SPN, le CC a cru bon de préserver la liberté de parole de ses membres, leur assurant, si nécessaire, le bénéfice du huis-clos. M. Heiniger de La Chaux-de-Fonds, ainsi que M. Schenk rappellent que l'an dernier déjà, proposition avait été faite de ne pas renouveler les invitations au DIP. Bien qu'il soit dans les attributions du CC de faire les invitations convenables, il lui apparaît que la question revêt suffisamment d'importance pour que l'AG se prononce sur ce point.

M. Houriet : regrette que ceux qui devraient entendre certaines vérités ne soient pas là pour les entendre.

Jean Huguenin fait remarquer que, de toute manière, des représentants du DIP assistent en leur qualité de membres de notre syndicat à nos délibérations, et que par ailleurs, le procès-verbal de l'AG étant statutairement publié dans l'« Educateur », il y a une espèce de contradiction dans les faits.

Néanmoins, l'AG décide à la majorité moins 10 voix d'opposition, de ne plus inviter les représentants du DIP à ses réunions.

Point 11 bis de l'OJ : Rapport de la Commission pour l'éducation permanente

M. Herbert Zill, au nom de M. Gabriel Ruedin, président de la Commission EPSPN, lit le rapport de sa commission.

Point 12 de l'OJ : Divers

Proposition est faite à l'AG de voter une résolution demandant au CC de poursuivre les démarches entreprises à propos de l'enseignement de l'allemand.

La majorité accepte la proposition, il n'y a pas d'avis contraire.

Viennent ensuite 3 propositions du collègue Serge Bouquet. La première vise à exiger que le taux hypothécaire de la caisse de pension soit le même que celui des autres établissements bancaires en mentionnant toutefois que l'écart favorable de 1/4 % soit maintenu.

M. Houriet répond que la fluctuation du taux hypothécaire de la caisse de pension est compensée par le fait que lorsque le taux augmente, il augmente moins vite et lorsqu'il baisse, il baisse avec retard.

La seconde, que le taux exigé par cette même caisse soit le même pour les particuliers que pour les communes, il semble qu'actuellement le taux soit plus favorable de 1 % pour les communes.

M. Houriet n'a pas connaissance de cette anomalie, il se renseignera et agira s'il y a lieu.

La troisième proposition de Serge Bouquet est une sorte de constat, à force de demander un salaire égal pour tous, on finit par défavoriser ceux des enseignants qui le sont le plus, les familles. Serge Bouquet propose que le SAE-SPN prenne des dispositions pour que les allocations familiales soient augmentées.

M. F. Houriet constate qu'une majorité d'enseignants n'a pas un besoin absolu de voir son salaire augmenté par le fait de situations particulières : doubles salaires, salaires de très jeunes enseignants vivant à peu de frais chez leurs parents, veuves ou divorcées bénéficiant de compléments sous forme de pensions alimentaires, etc.

Il n'en reste pas moins que nous devons exiger deux choses bien distinctes :

1. Un salaire équitable en fonction des prestations fournies.

2. Des prestations sociales en fonction des charges effectives. Il faudra penser notamment à augmenter les allocations de ménage et les allocations pour enfants, il faudra préconiser le salaire social pour la femme au foyer et réexaminer la fiscalité.

Il termine en constatant que notre société pénalise le couple et la famille.

M. Garin propose qu'une étude de ces problèmes soit entreprise dans les sec-

tions et qu'ils soient repris lors de la prochaine AG. L'AG décide de confier au CC les modalités de préparation afin que ces problèmes puissent faire l'objet d'un vote.

Diverses voix demandent le processus d'intervention lorsqu'un collègue est menacé de diverses sanctions par une CS. Certains demandent que soit édité un opuscule indiquant la marche à suivre en cas de litiges. Le CC répond que la première démarche est d'aviser son comité

de section de l'existence d'un litige avec des précisions suffisantes pour que des décisions puissent être prises rapidement, éventuellement de nanter en même temps le CC. Il n'y a pas de panacée universelle pour résoudre des cas individuels et les démarches à entreprendre varient de cas en cas.

Le secrétaire aux verbaux, par délégation du CC du SAE-SPN :

G. A. Monnier.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Jura

A propos du « Système »

La parution régulière, dans la chronique jurassienne d'une série d'articles ou de dessins regroupés sous le titre « le système » a engendré quelques réactions, notamment celle de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes, section jurassienne.

Le bureau SPR, dans sa dernière séance de l'année scolaire 1976/77, a pris connaissance de ces réactions et souhaite préciser les points suivants :

1. Chaque canton, comprenez chaque section de la SPR, jouit d'une très grande autonomie quant au choix des articles à publier dans le Bulletin corporatif. Les organes faïtières, rédacteurs, Comité central ou bureau SPR n'interviennent pas, en règle générale, dans la gestion des chroniques cantonales sauf si les articles publiés sont de nature à nuire à la cohésion générale de l'association, à son image face à l'extérieur ou encore lorsque l'importance quantitative de certaines publications peut mettre en péril la gestion de notre journal.

Tant par leur contenu que par leur forme, les articles du « Système » ne justifiaient pas une intervention SPR, les auteurs se proposant notamment, dans le contexte politique actuel du Jura-Nord, d'attirer l'attention de leurs collègues sur des modifications souhaitables des structures scolaires. Il s'agissait de critiquer un système et non pas les maîtres intéressés.

2. Ce dernier point pouvant être sujet à interprétation, le bureau SPR tient à rappeler que les colonnes de no-

tre journal sont largement ouvertes et que les membres de notre association faïtière peuvent s'y exprimer, notamment pour défendre un point de vue contradictoire à tout article publié.

3. Le souci primordial du bureau SPR étant la cohésion et l'unité des enseignants, il a pris note que les auteurs des articles en ques-

tion ont décidé, spontanément et en juin dernier déjà, de renoncer à cette série d'articles. Il espère ainsi que les quelques remous engendrés par ces parutions se résorberont rapidement, convaincu qu'il est de la nécessité impérieuse de l'unité de tous les enseignants.

Le rédacteur romand :

F. Bourquin.

Rapport « structures scolaires » – prise de position de la SPJ

Préambule

Le Comité central de la Société pédagogique jurassienne remercie la Direction de l'instruction publique de lui avoir soumis pour consultation le rapport « Structures scolaires » et plus spécialement de lui avoir prolongé le délai d'un mois, ce qui nous a permis d'organiser une consultation de nos membres.

La consultation des enseignants

Toutes les écoles primaires et secondaires du Jura et de Bienne ont reçu, au

début d'avril, un questionnaire (Cf. le document annexé) qui portait sur les points essentiels du rapport « Structures scolaires ».

Dans le Jura-Nord, 30 écoles primaires représentant 156 enseignants et 6 écoles secondaires représentant 100 enseignants ont participé à la consultation.

Pour le Jura-Sud, la participation est un peu plus faible, puisqu'on ne dénombre que 16 écoles primaires représentant 106 collègues et 6 écoles secondaires avec un effectif d'enseignants de 75.

Les résultats de la consultation

Jura-Nord

	OUI		NON		ABSTENTIONS	
	ens. pri.	sec.	pr.	sec.	pr.	sec.
A 1	121	73	16	18	18	9
A 2	130	57	6	11	20	32
A 3	82	12	13	46	51	42
A 4	144	91	4	1	8	6
A 5	98	57	40	25	16	17
Mod. A	31	2	46	30	68	20
Mod. B	83	6	11	26	57	20
Obj. ens.	128	80	4	5	24	15

Jura-Sud

	OUI		NON		ABSTENTIONS	
	ens. pri.	sec.	pr.	sec.	pr.	sec.
A 1	72	51	32	7	9	3
A 2	63	49	11	4	31	8
A 3	52	35	16	19	34	7
A 4	87	57	3	2	14	2
A 5	63	51	18	6	23	4
Mod. A	46	21	30	45	28	9
Mod. B	30	7	46	63	28	5
Obj. ens.	77	57	3	1	15	5

Remarques concernant ces résultats

L'Ecole normale d'institutrices de Delémont a pris part à la consultation. Elle soutient globalement toutes les propositions émises par la commission, dit oui à l'expérimentation du modèle B mais se prononce en revanche contre l'expérimentation du modèle A.

Une école privée, le Collège St-Charles de Porrentruy, a répondu 6 fois « oui » à toutes les questions sauf à la question A 3 (4 oui, 2 abstentions). Il faut rappeler que cet institut a mis en vigueur, chez lui, un cycle d'orientation.

cation préscolaire (299 pour, soit le 74 %, 67 contre, soit le 17 % et 39 abstentions, soit le 9 %).

Certaines réserves ont été émises quant à l'obligation de la fréquentation par les enfants et quant aux difficultés géographiques d'organiser valablement un tel enseignement. Le CC SPJ rend attentif la commission aux difficultés qui surgiront lorsqu'il s'agira d'organiser cet enseignement dans certaines zones rurales.

Dans un système d'éducation préscolaire de deux ans, la première année devrait être un jardin d'enfants alors que la deuxième année devrait être caractérisée par un enseignement préscolaire.

A 2 Unités d'enseignement

Cette proposition intéressante est jugée favorablement par la majeure partie du corps enseignant jurassien (299 oui, soit le 70 %, 32 non et 91 abstentions).

Nous constatons un très faible pourcentage d'opposants (8 %) mais une augmentation des abstentions par rapport à la question A 1. Ces abstentions se situent surtout dans le corps enseignant secondaire du Jura-Nord et primaire du Jura-Sud.

Le CC SPJ appuie tout à fait cette proposition et estime qu'elle permettra de réduire un grand nombre de difficultés rencontrées par bien des institutrices, notamment dans l'apprentissage de la lecture.

A 4 Suppression de l'examen d'admission à l'école secondaire

Il s'agit sans conteste de la proposition qui a rencontré le soutien le plus massif dans le corps enseignant. 379 enseignants (90 %) sont pour la suppression d'un tel examen, 10 seulement (2,5 %) sont d'avis qu'il faut le maintenir et 30 enseignants (7,5 %) s'abstiennent.

On pourrait croire que les 10 partisans du maintien de l'examen d'admission se recrutent surtout dans le corps enseignant secondaire. Il n'en est rien, puisque 7 sont des enseignants primaires et seulement 3 des enseignants secondaires.

Nous estimons qu'une observation suivie durant toute l'année est préférable à un examen ponctuel. Malgré tout, l'âge de 10 ans ne correspond pas à une réalité psycho-génétique.

A 5 Dixième année scolaire

L'organisation d'une dixième année scolaire est souhaitée par la majorité du corps enseignant, toutefois dans une proportion plus réduite (269 oui, soit le 64 %, contre 89 non, 22 % et 60 abstentions, 14 %).

L'expérience faite par les classes de perfectionnement et de raccordement est concluante. Il y aurait donc lieu de promouvoir dans ce genre de classes un enseignement visant à parfaire la culture générale des élèves.

B 1 B 2 B 3 B 4 Objectifs de l'enseignement, relations pédagogiques, programmes d'enseignement et appréciation du travail des élèves

Le corps enseignant est d'avis, à une très grande majorité (336 oui, soit le 82 %, contre 13 non, 4 % et 59 abstentions, 14 %) que ces problèmes doivent faire l'objet d'une étude sérieuse par la commission.

Avis partagés

A 3 Années intensives

L'avis du corps enseignant est partagé à propos des années intensives. Si la majorité (181 voix, soit le 44 %) admet cette proposition, 94 enseignants la rejettent (soit 23 %) et 136 enseignants s'abstiennent (33 %).

Le corps enseignant primaire, tant du Jura-Nord que du Jura-Sud, admet cette proposition par 134 voix contre 29 et 87 abstentions. Le corps enseignant secondaire rejette cette proposition par 65 voix contre 47 et 49 abstentions.

Nous relevons le très grand nombre d'abstentions dans les deux catégories d'enseignants.

Le CC SPJ estime que la solution actuelle du redoublement est à revoir, tant

Les conclusions de la SPJ

Position claire dans les deux parties du Jura

Une série de propositions de la commission des structures ont été admises à une grande majorité par les enseignants primaires et secondaires tant du Jura-Nord que du Jura-Sud. Le CC SPJ estime donc que la commission doit pouvoir poursuivre son travail en ce qui concerne ces questions, voire présenter des propositions de réalisation.

A 1 Extension de l'éducation préscolaire

La très grande majorité du corps enseignant primaire et secondaire admet qu'il s'agit d'étudier l'extension de l'édu-

à l'école primaire qu'à l'école secondaire. La commission doit reprendre ce problème et présenter des solutions applicables aussi bien à l'école primaire qu'à l'école secondaire.

Les deux modèles d'expérimentation

Modèle A

Si l'on considère le corps enseignant du Jura entier, le modèle A est rejeté par 151 voix (40 %) contre 100 (27 %) et 125 abstentions (33 %). Le grand nombre d'abstentions nous montre peut-être que l'idée de l'expérimentation n'est pas mûre ou alors que l'expérimentation n'en vaut pas la peine puisque ce modèle a, à peu de choses près, déjà été expérimenté ailleurs.

Net rejet de ce modèle dans le Jura-Nord : 76 voix (38 %) contre 33 (16 %) et 88 abstentions (44 %). On note une convergence de vues entre les corps enseignants secondaire et primaire.

Le corps enseignant primaire du Jura-Sud accepte l'idée à l'expérimentation de ce modèle par 46 voix contre 30 et 28 abstentions. En pourcentage, cela représente le 45 % d'acceptants contre un 28 % d'opposants et 27 % d'abstentions. En revanche, le corps enseignant secondaire du Jura-Sud s'y oppose par 35 voix (54 %) contre 21 (32 %) et 9 abstentions (14 %).

Dans l'ensemble du Jura-Sud ce modèle est donc accepté de justesse par 67 voix (39,5 %) contre 65 (38,5 %) et 37 abstentions (22 %).

Modèle B

Sur le plan jurassien global, 39 % des enseignants consultés sont opposés à l'expérimentation du modèle B alors que 32 % la souhaitent et 29 % s'abstiennent. En voix, 126 enseignants sont pour, 146 contre et 110 s'abstiennent.

Par 89 voix contre 37, le Jura-Nord accepte l'idée d'expérimenter ce modèle (43 % d'acceptants contre 19 % d'opposants et 38 % d'abstentions).

Dans la statistique, nous n'avons pas tenu compte des voix des maîtres de l'Ecole cantonale qui ont refusé de se prononcer par un vote sur l'expérimentation des deux modèles. Il s'agit donc en fait de 48 abstentions de plus.

Le Jura-Sud rejette par contre l'expérimentation de ce modèle par 109 voix contre 37 et 33 abstentions. En pourcentage, nous avons donc 61 % d'opposants contre 21 % d'acceptants seulement et 18 % d'abstentions.

Conclusion

Le CC SPJ estime que la commission des structures doit revoir fondamentalement les 2 modèles présentés dans son rapport, en tenant compte des différentes remarques formulées par les collègues consultés et figurant dans les prises de position.

Les modèles qui sortiront alors de cette nouvelle phase de travail devront tenir compte également des remarques que nous vous transmettons dans notre prise de position sur les points A 1 à A 5.

Il y a lieu de trouver une solution ori-

Un service de « lecture suivie » pour les écoles jurassiennes

Depuis le début de cette année scolaire, les écoles jurassiennes disposent d'un nouveau service : la lecture suivie ou lecture de classe. En effet, après les expériences faites depuis quelques années dans d'autres cantons romands, les classes jurassiennes pourront commander des séries d'ouvrages en vue de les lire en classe.

Rappelons en quoi consiste cette méthode d'enseignement : chaque enseignant peut disposer, pendant six semaines, d'une trentaine d'exemplaires du même livre. C'est une manière de rompre quelque peu avec les livres de lecture classiques et avec les traditionnels morceaux choisis.

Quels sont les avantages de cette méthode ? D'abord, elle met l'élève en possession d'un livre, d'un vrai livre. Combien, parmi nos enfants, en ont déjà lu un entièrement ? Elle lui fait découvrir, en même temps qu'à ses camarades, une histoire dans sa version intégrale, qui peut être aussi attrayante qu'une bande dessinée, si le maître sait en dégager tout l'intérêt. Par ailleurs, cette lecture peut devenir un complément aux leçons d'histoire, de géographie, de vocabulaire. Ce sera aussi l'occasion de développer l'expression orale des élèves, en discutant les problèmes que peut soulever le livre.

Le goût de la lecture

Parallèlement à une exploitation possible en centre d'intérêt, l'expérience de la lecture suivie est également en mesure de susciter chez les élèves l'envie de lire. Il faudrait que les leçons de lecture, plus ou moins fréquentes selon le niveau d'âge, deviennent une sorte de fête du livre, une leçon sortant du cadre ordinaire de l'enseignement, un moment privilégié où l'élève retrouve le livre comme on retrouve un ami... Que l'on fasse passer l'intérêt de l'histoire avant la technique de la lecture, avant l'acquisition à tout prix

ginale pour le Jura, solution qui respectera les conditions géographiques particulières à notre région. Evitons à tout prix la création d'« écoles-mammouths ».

Pour le Jura-Nord, le CC SPJ transmet le matériel de la consultation au Comité provisoire qui interviendra alors auprès de la commission « Ecole » de l'Assemblée constituante en faisant des propositions adéquates.

Saignelégier, le 30.5.77.

Au nom du Comité central de la SPJ

Le président : M. A. Berberat. Le secrétaire : P. Simon.

de connaissances scolaires ! Il importe de faire de nos élèves de véritables amateurs de lecture, de leur donner envie, le livre une fois terminé en classe, d'en choisir un autre... Il n'y a pas de technique sûre : chaque enseignant doit sentir sa classe et agir de façon que la lecture d'un livre ne devienne par un pensum supplémentaire.

Le service de prêt

Le service de prêt à l'usage des écoles jurassiennes a été organisé par la Commission jurassienne pour les bibliothèques populaires et scolaires, en collaboration avec les trois Ecoles normales du Jura et la Bibliothèque pour Tous de Lausanne. Les enseignants pourront consulter dans les écoles normales un exemplaire de chaque série disponible à Lausanne. Leur choix arrêté, il leur suffit de remplir une carte de commande, et les livres leur parviendront sans frais directement de la Bibliothèque pour Tous.

Le lot actuellement disponible comporte environ deux cents titres, couvrant tous les degrés de la scolarité primaire et secondaire. Il sera évidemment développé selon les vœux et les critiques des usagers.

Les enseignants peuvent obtenir de plus amples renseignements à ce sujet auprès du soussigné :

Sous-commission jurassienne pour les bibliothèques populaires et scolaires
Groupe « Lecture suivie »
Fr. Moine, rue P.-Péquignat 10
2800 Delémont

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Pour faire la gueule, vous faites travailler 65 muscles.

Pour sourire, 10 suffisent.

Pourquoi vous surmener ?

Texte figurant en bonne place dans une classe de 9^e année.

Clôture d'un cours important de formation continue

L'année dernière, le Centre de perfectionnement du corps enseignant chargeait M. Serge Moeschler, maître d'allemand à l'Ecole normale de Porrentruy, de mettre sur pied un cours d'allemand ayant pour objectif la formation de maîtres aptes à enseigner les nouvelles méthodes qui seront introduites dès la 4^e année scolaire en Suisse romande.

Ce cours, qui tient compte des recommandations émises par les commissions d'experts, se subdivise en trois volets :

— Perfectionnement linguistique pendant un an à raison de trois heures hebdomadaires.

— Perfectionnement de trois semaines en Allemagne.
— Cours de méthodologie d'une durée de 30 heures.

Le premier volet de ce cours, placé sous la responsabilité de M. Moeschler, s'est achevé mercredi 15 juin par la remise des certificats à 11 enseignants du Jura qui ont subi avec succès les tests prévus. Ils ont en outre reçu l'attestation les autorisant à enseigner l'allemand à l'école primaire à titre de branche à option.

La plupart d'entre eux effectueront un stage à Cologne cet été déjà.

Quant au troisième volet, il aura lieu

dès que les autorités compétentes auront porté un choix définitif sur la méthode d'enseignement précoce de l'allemand qui fera l'objet d'une expérimentation.

Ci-dessous, la liste des onze enseignants qui se sont vu délivrer certificat et attestation : M^{me} Claude Boder, Evilard ; M. Marcel Challet, Vendincourt ; M^{lle} Dominique Chapuis, Fontenais ; MM. Jean-Pierre Eyer, Courtemautrui ; Charles Froidevaux, Rocourt ; Jean-Denis Henzelin, Bonfol ; Jean Mamie, Moutier ; M^{me} Danielle Rossé, Delémont ; MM. Georges Varrin, Porrentruy ; Samuel Wahli, Delémont ; Sœur Marie-Robert Wiethlisbach, Porrentruy.

Ecolier romand le plus rapide

Finale jurassienne

Organisée sur le stade d'athlétisme de Moutier le vendredi 17 juin, cette manifestation sportive représentait pour les quelque 60 élèves présents, le dernier acte avant la grande finale romande.

Sur la base des temps réalisés lors des courses éliminatoires mises sur pied par les écoles et un groupement sportif, le comité de l'Association jurassienne d'athlétisme avait retenu 64 élèves, soit 8 filles et 8 garçons des années 1963 à 1966.

Après des demi-finales très disputées, les meilleur(e)s de chaque classe d'âge se retrouvaient en finale, devant courir un 80 m (années 1966 et 1965) ou un 100 m (années 1964 et 1963). Les deux premiers de chaque finale étaient qualifiés pour participer à la finale romande, qui se déroula le dimanche 3 juillet 1977, au stade St-Léonard, à Fribourg.

Les organisateurs remercient la Municipalité et le CA Moutier, qui ont mis installations et matériel à disposition, ainsi que les dévoués enseignants qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation sportive scolaire.

Principaux résultats

Finale 80 m filles 1966

1. Schacher Sandra, Moutier, 12"2. 2. Hubleur Christine, Bassecourt, 12"4. 3. Ruggiero Elena, Reconvilier, 12"5. 4. Gerber Jacqueline, Bressaucourt, 13"1.

Finale 80 m garçons 1966

1. Willemin Jean-Charles, Bassecourt, 12". 2. de Filippo Claudio, Bassecourt,

12"2. 3. Fleury Alain, Courrendlin, 12"6. 4. Doloï Mirko, Roconvilier, 12"8.

Finale 80 m filles 1965

1. Como Nadia, Courrendlin, 11"9. 2. Studer Josiane, Moutier, 12". 3. Studer Katia, Moutier, 12"1. 4. Fröhlicher Irène, Reconvilier, 12"5.

Finale 80 m garçons 1965

1. Monnot Stéphane, Bassecourt, 11"5. 2. Bratschi Philippe, Reconvilier, 12"1. 3. Caroli Marc-André, Loveresse, 12"2. 4. Mottet Vincent, Bassecourt, 12"3.

Finale 100 m filles 1964

1. Roth Florence, Moutier, 14"1. 2. Cortat Christine, Bassecourt, 14"9. 3. Eray Marielle, Bressaucourt, 14"9. 4. Lachat Claudine, Bassecourt, 15"1.

Finale 100 m garçons 1964

1. Châtelain Pascal, Reconvilier 13"6. 2. Langiano Stève, Reconvilier, 14"2. 3. Imhof Claude, Bassecourt, 14"4. 4. Egger Thierry, Les Bois, 14"5.

Finale 100 m filles 1963

1. Crelier Myriam, Moutier, 14"5. 2. Landry Véronique, Malleray, 14"7. 3. Galvanetto Claudine, Bassecourt, 15"1. 4. Rota Liliane, Reconvilier, 15"5.

Finale 100 m garçons 1963

1. Torti Flavio, Reconvilier, 13". 2. Unternährer Alain, Moutier, 13"4. 3. Marchetti Luigi, Bassecourt, 13"7. 4. Keller Roland, Bassecourt, 13"8.

Finale romande

Après Sion en 1976, c'est à Fribourg, le dimanche 3 juillet 1977, que la finale

romande de l'Ecolier romand le plus rapide s'est déroulée.

Organisée par l'Association fribourgeoise d'athlétisme et patronnée par l'hebdomadaire « Radio-TV-Je vois tout », cette grande manifestation avait pour cadre le stade St-Léonard. Parallèlement aux courses, un tournoi de football pour juniors C mit aux prises les meilleures équipes romandes, de Berne et du Tessin.

En athlétisme, chaque association cantonale avait sélectionné 16 écoliers, 8 filles et 8 garçons. Les concurrents des années 1966 et 1965 se mesuraient sur 80 m, ceux de 1964 et 1963 sur 100 m.

Dès 9 h. 30, les courses éliminatoires qualifiaient les coureurs pour les finales de l'après-midi : les 3 premiers pour la grande finale (1^{re}-6^e places), les 3 autres pour la petite finale (7^e-12^e places).

D'excellentes performances furent réalisées, et bien des concurrents y établirent leur record personnel. Citons notamment, sur 80 m, les 10"97 de la Neuchâteloise Sandrine Zurcher (1966), sur 100 m, les 13"03 de la Genevoise Niebi Clark (1964), les 12"97 de la Fribourgeoise Marielle Quillet (1963) et les 11"89 du Vaudois Jean-François Pahud (1963 - 11"92 en finale). De beaux prix récompensèrent les efforts de tous les concurrents, qui reçurent également une médaille de la Fédération suisse d'athlétisme.

Que tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée sportive, trouvent ici la gratitude des 96 finalistes qui ont eu la joie de fouler la cendrée du stade St-Léonard.

M. Bourquin, MEP,
Reconvilier.

N.B. : les résultats de la finale romande peuvent être obtenus auprès de l'auteur de cet article (réd.).

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de septembre 1977

1.1.1. **Activités créatrices manuelles, approfondissement** : MM. J.-F. Favre, J.-P. Zaech, dès le mois de septembre à Lajoux.

2.5. **Economie politique : Problèmes économiques actuels** : M. F. Schaller, dès le mois de septembre à Lausanne.

3.1.2. **Allemand (1^{re} partie)** : M. Serge Moeschler, dès le mois de septembre à l'Ecole normale de Porrentruy.

3.1.3. **Allemand (1^{re} partie)** : dès le mois de septembre.

4.9.12 **Mathématique : Information - sensibilisation (CIM)** : M. D. Racle, dès

le mois de septembre à l'Ecole normale de Bienne.

5.19.11. **Tissage** : M^{me} H. Sanglard, dès le 7 septembre à Tramelan.

5.27.1. **Couture - Emploi des triplures (USPM GJ)** : M^{me} Monnerat, dès le mois de septembre à Delémont.

5.36.2. **Cuir (ACBMOSJ)** : M^{me} A. Guenat, les 7 et 14 septembre.

5.64.15. **Introduction à la limnologie** : du 26 au 28 septembre à Neuchâtel.

5.64.18. **Communication élèves-professeurs** : du 3 au 7 septembre aux Plans-sur-Bex.

5.95.4. **Soudure et brasure** : M. J. Häusler, dès le 7 septembre à l'Ecole normale de Delémont.

5.99.4. **Les confins au Nord du Jura**

(CJECE) : M. A. Denis, dès le mois de septembre à Porrentruy.

5.99.5. **Problèmes économiques actuels** : M. F. Schaller, dès le mois de septembre.

5.105.2. **L'école face à la littérature populaire contemporaine** : M. J.-M. Adatte, dès le 7 septembre.

5.106.7. **Emploi du rétroprojecteur** : M. F. Guignard, le 21 septembre.

5.108.16. **Psychologie de la créativité** : M. M.-A. Berberat, dès le 14 septembre à l'Ecole normale de Porrentruy.

5.110.6. **Masques à porter et masques décoratifs** : M. R. Droz, dès le mois de septembre.

5.111.4. **Premiers secours** : M. F. Schüttel, le 24 septembre à Delémont.

5.111.5. **Ecole, éducation des adultes, éducation permanente** : Université populaire jurassienne, dès le mois de septembre.

Journée des maîtresses d'école enfantine à KID 77

Faisant suite à l'article paru dans la « Feuille officielle scolaire » du 15 février 1977, concernant le Salon international de l'enfance et de la jeunesse, appelé KID 77, notre comité s'est posé la question de savoir s'il n'y avait pas possibilité pour les maîtresses d'école enfantine de s'y rendre ensemble, sous la forme d'une journée organisée à leur intention.

C'est chose faite, et bien faite ! Dès 8 heures, lundi 23 mai, un certain quai de la gare de Bienne est témoin de retrouvailles assez inhabituelles : une quarantaine de jardinières d'enfants arrivent de toutes parts, telles des enfants se groupant pour partir en course d'école. Après avoir retrouvé des camarades d'Ecole normale, des collègues, nous voilà parties vers Lausanne, où le ciel, pourtant guère clément, nous permet de passer une journée parapluies fermés.

C'est par petits groupes improvisés que nous visitons ce Salon de l'enfance et de la jeunesse qui mérite fort bien son nom : tout est présent, disposé, réfléchi, en fonction de l'enfant, pour l'enfant : il a la possibilité de bricoler, peindre, faire du pain, grimper, jouer aux Indiens ; apprendre à circuler, à se brosser les dents ; il peut faire quantité de sports : patin, volley-ball, lutte, etc., écouter de la musique, aller au cinéma, tout cela dans un but instructif et éducatif. Plusieurs classes sont là avec leur maître, des enfants avec leurs parents, des petits Lausannois sont venus y passer leur journée. KID 77 n'est pas véritablement une exposition c'est un lieu où l'enfant a la possibilité de s'exprimer.

Et nous, en tant qu'enseignantes, qu'avons-nous vu d'intéressant ? Je pense

que chacune, comme moi, a passé une grande partie de sa journée dans la « halle des jouets, jeux, instruction et éducation ». Quantité de stands, parfois fort bien décorés, nous présentaient leurs articles traditionnels ou nouveaux : GTSM (Macolin), Pierre Künzi et ses merveilles, les jouets Décor et tant d'autres bons jouets que nous retrouvions ou découvrons avec beaucoup de plaisir. Chacune a pu admirer le merveilleux stand de l'école enfantine : quatre arbres magnifiques représentant nos activités ont été confectionnés par les classes enfantines

de l'une ou l'autre de nos collègues. **Félicitations !**

Nous nous retrouvions à 5 heures en gare de Lausanne, prêtes à prendre le chemin du retour, la tête pleine de bonnes idées pour nos jardins d'enfants respectifs. Cette journée fut tout à la fois une journée de détente, d'information et d'enrichissement pour chacune d'entre nous.

Une participante.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

Fribourg

Des enfants prodiges

(Suite au numéro 18)

Voici quelques histoires tirées des observations contemporaines sur des enfants doués ou surdoués, tous américains.

Le petit David

Fils d'un juif russe et d'une juive anglaise, il vit en Amérique. La mère de David, autodidacte, a publié des nouvelles et des poèmes, et récemment un livre sur l'éducation. Elle s'est occupée personnellement de l'éducation de David. Parmi les ascendants de David, on note un grand rabbin de Moscou, un avocat célèbre, un compositeur, un écrivain. David pouvait se mettre debout en se tenant à une chaise dès l'âge de neuf mois. Il marchait seul

à onze-douze mois. Il disait quelques mots à huit mois, et quelques phrases à onze mois. A huit mois, il dit une fois : « petit garçon » en regardant son ombre sur le mur. Sa première dent apparut à quatre mois. A dix-huit mois, il apprit à lire assis dans le giron de sa mère qui tapait à la machine, en regardant les lettres.

On mesura son Q.I. à sept ans : il était de 184. Avant d'être allé à l'école, il avait acquis une grande quantité d'informations à la maison, pouvait lire couramment et faire des calculs assez complexes. Quant à ses études, il était en avance de cinq à six ans.

Au moment où les psychologues l'examinèrent, David était un enfant replié sur lui-même et qui cherchait rarement la

compagnie des autres enfants. Dès sa petite enfance, il s'était inventé un pays imaginaire, avec toutes sortes de détails. Il avait aussi fabriqué un dictionnaire de mots inventés, imaginé des jeux, composé des histoires, des pièces de théâtre et de la musique, réalisé quantité de calculs, des statistiques et rempli des carnets de notes sur les phénomènes naturels.

Le cas de Millie

C'est probablement la championne de lecture précoce : elle pouvait lire 700 mots à vingt-six mois et demi. Dès vingt et un mois, elle comprenait des phrases simples et pouvait les lire, sans comprendre clairement, semble-t-il, ce qu'était un mot isolé. Mais ici, en même temps qu'à une précocité intellectuelle énorme, nous avons affaire à un entraînement très précoce lui aussi.

Son père commença à lui apprendre à lire quand elle avait dix-neuf mois, en lui montrant des dessins et des images sur lesquels se trouvaient des lettres qu'il avait imprimées. Il imagina aussi une série de petits jeux capables de fixer l'attention de Millie sur les lettres. Elle pouvait reconnaître et prononcer toutes les lettres à dix-neuf mois et treize jours.

C'est alors que son père commença à lui apprendre des mots. Dès vingt-trois mois, on constata qu'elle prenait un plaisir évident à lire. A vingt-quatre mois, elle pouvait lire 200 mots, qui montèrent à 700 deux mois et demi plus tard. A vingt-cinq mois, elle lut couramment et d'une manière vivante et expressive des textes que lui avait apportés Terman et qu'elle n'avait jamais vus. A un peu plus de deux ans par conséquent, on pouvait la comparer à un enfant de sept ans.

Le cas de Verda

Cette fillette est fort gaie, n'aime guère étudier et confesse qu'elle ne passe guère plus de six heures par semaine à l'étude, en dehors des heures de classe. Elle aime beaucoup mieux bavarder avec ses amies, jouer du piano et composer des nouvelles, des poèmes.

Voici un échantillon de sa poésie librement traduite :

L'endroit où je voudrais être
(Verda à 5 ans)

L'endroit où je voudrais être
C'est là où le grand arbre
Étend son ombre
Il est construit
Par la douce main de Dieu
Dans le limon riche et noir
Et le ruisseau coule
Jusqu'à l'autre bout de la ville

Et les roses sont en fleur
Et les violettes donnent leur parfum
Les vagues bleues de l'herbe sont comme
[des buissons
Et dans le ruisseau les vagues se
[précipitent
Mais au lieu de cela, une ville enfumée !

Son développement mental s'est caractérisé par une rapidité phénoménale. Elle a prononcé ses premiers mots à sept mois et ses premières phrases à quinze mois. Elle fredonnait en mesure à dix-sept mois, pouvait nommer les couleurs principales à vingt-deux mois, comptait jusqu'à 13 à vingt-cinq mois, à quarante-quatre mois, elle lisait et imprimait sur une petite machine qu'on lui avait offerte, toutes les lettres de l'alphabet.

Les tests qu'on lui a fait subir permettent d'établir qu'une pareille précocité se rencontre seulement chez un enfant sur 100 000.

Naturellement, son goût pour la lecture s'est développé très rapidement et ses parents se sont aperçus qu'elle savait lire à quatre ans sans que personne ne lui ait appris. Immédiatement, on a constaté chez elle la voracité que déploient tous les surdoués vis-à-vis des livres ; avec, naturellement, des goûts très au-dessus de son âge.

Elle lisait à douze ans les « Letters to his children » de Roosevelt, ouvrage parfaitement soporifique, et paraissait y prendre plaisir.

Pour le reste, les études de Verda peuvent être résumées très simplement : ce n'est qu'exceptionnellement qu'elle quitte la première place dans les compositions. Mais au lieu de constituer le type insupportable du bon élève, c'est au contraire un modèle de fillette gaie, parfaitement équilibrée.

Quelques cas d'exception

L'intellect enfantin pourrait être beaucoup plus puissant que celui de l'adulte. Les bébés, dans leur berceau, reconstruisent l'univers et réinventent le langage.

On pourrait se demander ce qui arriverait si les enfants étaient complètement privés de la compagnie des adultes. Cette expérience a été réalisée par suite de circonstances accidentelles.

Les enfants sauvages

Plusieurs fois dans l'histoire, on a rencontré des enfants vivant près des bêtes sauvages.

Le cas le mieux connu est celui d'Amala et Kamala, les jumelles Midnapore.

On les captura au cours d'une battue contre les loups et non loin de la tanière d'une louve. Elles ne parlaient pas, poussaient seulement de temps en temps un hurlement comparable à celui des loups et mangeaient à quatre pattes, la face plongée dans leur écuëlle. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'elles apprirent trois ou quatre mots. Mais Amala et Kamala étaient-elles déficientes avant l'adoption par les loups, ou est-ce cette adoption qui les a rendues déficientes ?

Ce qui pose le problème de l'origine du langage et de la période critique, sans doute brève, pendant laquelle l'enfant peut, et doit, apprendre à parler.

On peut conclure que l'organisme de l'enfant est capable de s'adapter à un régime et à un mode de vie éloignés des hommes.

Les calculateurs prodiges

Il circule sur les calculateurs prodiges une légende selon laquelle ce seraient tous des simples d'esprit.

On peut essayer de répartir les calculateurs prodiges dans 2 catégories.

Parmi les débiles, il faut citer Thomas Fuller (milieu du XVIII^e siècle), esclave noir complètement ignorant qui n'apprit jamais à lire ni à écrire. Il pouvait répondre, en deux minutes, qu'il y a 47 340 000 secondes dans 1 année et demie. On ne sait rien de son enfance.

Zacharias Dase, né en 1824 en Allemagne, n'arriva jamais à apprendre les mathématiques. Il calcula de tête les logarithmes naturels des nombres de 1 à 100 500 et la table des facteurs et des nombres premiers depuis le septième jusqu'au huitième million.

Jacques Inaudi, né en 1867, naquit dans une famille très pauvre du Piémont. C'est à six ans qu'il découvrit la passion des nombres : il exécutait alors de tête des multiplications de cinq chiffres, sans connaître sa table de multiplication. Il n'apprit à lire et à écrire que vers 1892 ; encore son intelligence n'était-elle guère développée et sa conversation était-elle très pauvre.

Parmi les calculateurs bien doués en dehors du calcul, il faut citer le fameux mathématicien Gauss, et Ampère.

Bidder, le fameux ingénieur et calculateur, n'avait rien non plus d'un débile mental.

A onze ans, on lui demanda de diviser 468 592 413 363 par 9076 ; réponse en une minute : 51 629 838.

Il entra à l'Université d'Edimbourg, construisit plus tard le télégraphe londonien. Il ne perdit jamais son don de calculateur.

Dagbert, est également fort intelligent

et cultivé, très bon musicien, et il peut parfaitement jouer du violon d'une manière remarquable tout en exécutant de tête les calculs les plus complexes.

Comment fonctionne l'esprit des calculateurs prodiges ?

Un grand nombre sont incapables d'expliquer ce qu'ils font. Pour les autres, on peut les classer en visuels, auditifs, et tactiles.

Les visuels voient des chiffres se former devant eux.

Inaudi était un auditif et disait : « J'entends une voix qui calcule. » Les facultés de calculateur se développent généralement très tôt, avant même que le sujet connaisse ses chiffres ; mais dans certains cas elles disparaissent.

Cette extinction brutale des dons du calculateur rappellera au spécialiste ce triste phénomène de l'extinction du superdoué, si fréquent lorsqu'il ne se trouve pas dans un environnement universitaire qui lui convienne.

(à suivre)

L. Mortier.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey. Tél. (025) 4 68 70.

Valais

Bientôt la rentrée

Avant la rentrée des classes, permettez-moi, chers collègues, de vous adresser mes meilleurs souhaits pour une fructueuse année scolaire. Et, si j'avais une quelconque audience auprès des autorités qui nous dirigent, je demanderais de placer cette année scolaire sous le signe de l'ENFANT. En effet, dans cette période de conjoncture difficile, n'avons-nous pas tendance à reléguer notre profession à l'unique rôle de gagne-pain et à oublier que la société à laquelle nous appartenons est avant tout PÉDAGOGIQUE ?

Pensons-nous à l'immense chance que nous avons ? Lorsque je vois le travail monotone d'un manoeuvre dans une usine, je commence à réaliser que notre profession est la plus belle qui soit. Bien sûr, il y a des contraintes, il y a la fatigue, ce n'est pas toujours rose..., mais, préparer des jeunes à la vie, les ouvrir au monde, n'est-ce pas exaltant ? Et ce but ne devrait-il pas dépasser l'enseignement pur, transparaître dans cet enseignement ?

L'égoïsme guette chacun de nous ; certains collègues dépensent leurs soirées à préparer des programmes, à étudier de nouveaux manuels, à participer à des colloques ; ils prennent même la peine de nous exposer par écrit leurs idées. Et nous, sommes-nous reconnaissants ? Souvent, nous attendons que tout soit mâché, et si ce qui nous est proposé ne nous plaît pas, nous sommes les premiers à râler. Mon but n'est pas celui d'un moralisateur. Maintenant plus que jamais, il faut être solidaires. Solidaires pas uniquement lorsqu'il s'agit de défendre notre salaire, mais solidaires avant tout pour préparer l'avenir des enfants qui nous sont confiés.

P.-M. Gabioud.

Divers

Service de placements SPR

Italie (Milan et Gênes),

Suisse allemande, Allemagne, places au pair dans familles avec jeunes enfants. Idem en Grèce, pour jeune fille de 18 ans au moins.

A. Pulfer,
1802 Corseaux.

INSTITUTRICES - INSTITUTEURS Amis de Yakari

Pour fêter son 4^e anniversaire, le mensuel

Yakari avec son supplément **Yakari ♥ FAMILLE**

organise un concours « Yakari aime les animaux » qui passionnera vos élèves.

En prime dans le numéro de septembre : 18 timbres épatants !

Yakari ne contient pas de publicité et n'est pas subventionné.

Si vous n'avez pas reçu de documentation

pour vous et vos élèves (adressée aux enseignants des classes

5-10 ans), envoyez-nous

le bon ci-dessous.

D'avance merci

de votre intérêt.

BON DE DOCUMENTATION YAKARI

S.v.p. à envoyer à Editions Yakari, avenue de la Gare 39, 1001 Lausanne. Tél. 021/20 31 11

Je désire recevoir gracieusement :

_____ ex. prospectus **Yakari** _____ ex. mensuel **Yakari**

Nom :

Prénom :

Rue/N° :

N° postal :

Localité :

Age des élèves :

ans.

Date :

Signature :





Une excellente qualité de

ouate de bourrage

en fibres de polyester, avec grande élasticité et bon pouvoir de remplissage est obtainable en boîtes de 5 kilos, franco domicile, au prix de Fr. 47.50 la boîte chez

Neidhart + Co., Wattefabrik
8544 Rickenbach-Attikon
 Tél. (052) 37 13 87

La ouate de bourrage en polyester est moelleuse, chaude et souple; absolument inodore, sans poussière, sans microbes, lavable et par conséquent hygiénique.



VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
 Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE Centrale de documentation scolaire

Pour cause de déménagement, aucun objet ne sera remis en prêt **avant le 3 octobre 1977.**

Dès cette date, nouvelle adresse de la Centrale :
CHEMIN MAILLEFER - 1018 LAUSANNE

Grâce à sa compatibilité avec le grand laboratoire de langues (même position des pistes), la possibilité d'enregistreur soi-même sur la piste-maître, **le laboratoire de langues individuel Philips AAC 4000**

intéresse aussi les écoles.



Vous trouverez tout cela ainsi que les autres avantages de cet appareil universel (travail selon la méthode AAC, avec ou sans micro-casque, synchronisation de diapositives, etc.) dans la documentation détaillée que nous avons préparée pour vous. N'attendez pas plus longtemps, demandez-la aujourd'hui même.

Philips S.A.
 Techniques Audio
 et Vidéo
 Case postale
 8027 Zurich
 Téléphone 01/44 22 11

Philips au service des écoles — le spécialiste AV en vidéosystèmes, laboratoires de langues, etc.



PHILIPS



DIDACT

UNE MAISON ROMANDE
 à même de vous fournir un **matériel éducatif**
 en bois, vivant et de qualité, à des prix sérieusement étudiés

à Martigny, rue de l'Hôpital

Exclusivité DIDAGO pour la Suisse. Plus de 200 articles pour cl. enfant. et 1^{re} primaire également.

Puzzles - Etables - Maisons de poupée, fabriqués par handicapés suisses.

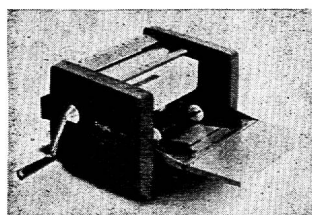
Demandez notre catalogue (026) 2 54 64.

Duplicateurs à encre, à alcool, thermocopieurs, rétroprojecteurs, photocopieurs (Fr. —.12/copie), tous accessoires y relatifs aux prix de toute concurrence !

C ENFIN UN APPAREIL
I ENTièrement
AUTOMATIQUE-
T MANUEL !

O Le 8^e modèle...

(plus d'erreur d'emploi possible).

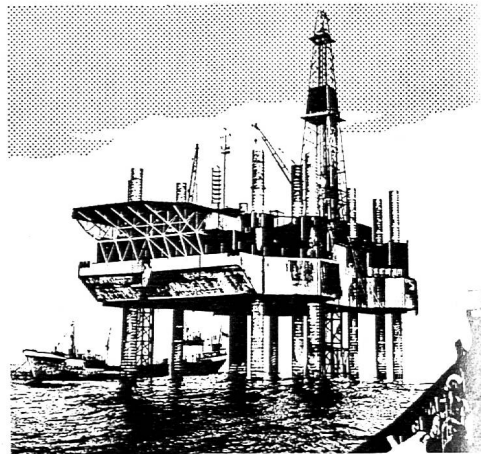
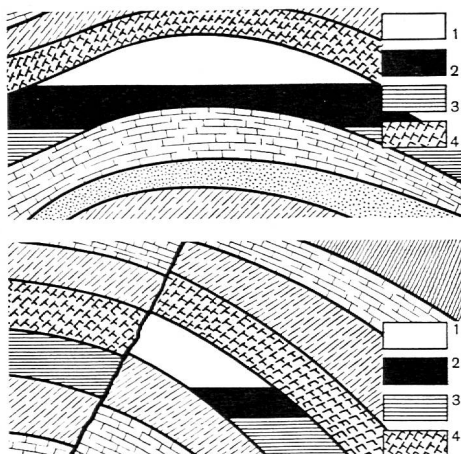
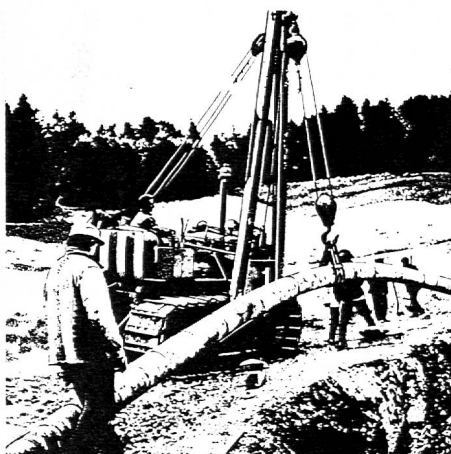


Pour la Suisse romande :
 Pierre EMERY, 1066 EPALINGES / Lausanne, tél. (021) 32 64 02.
 Vente - Livraisons - Entretien

imprimerie

Vos Imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa
montreux



L'industrie gazière suisse



Un nouveau dossier de documentation pour le corps enseignant : 63 pages avec illustrations, cartes et schémas. Une riche source de renseignements sur l'approvisionnement de la Suisse en gaz, les structures d'organisation, les réseaux, les différents gaz distribués, le stockage souterrain, etc.

Envoi gratuit sur simple demande à :

Service de documentation de l'industrie gazière suisse,

Département romand

Case postale 4026 - 1002 Lausanne - Tél. (021) 22 93 35

Commencez par voir chez Schubi

...vous trouvez dans le tout nouveau recueil « Moyens d'Enseignement 1977-1978 » de Schubiger :

- Plus de 70 pages d'illustrations et de texte, beaucoup d'explications :
- en bref, un choix gigantesque de matériel didactique dans un seul catalogue !

Oui, votre catalogue « Moyens d'Enseignement 1977/78 » m'intéresse. Faites-le moi parvenir gratuitement et sans engagement de ma part.

Nom : _____ 3.2

Adresse : _____



Editions Schubiger

Case postale 525 8401 Winterthur Tél. 052 29 72 21



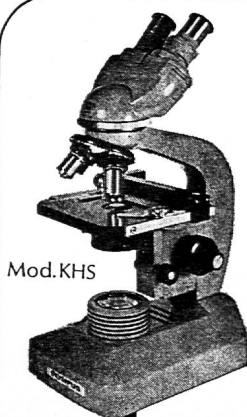
Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.



OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale: WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

